



Ville de Hawkesbury

Plan directeur des parcs et loisirs

Rapport Final | Mai 2026

Préparé pour :



Rédigé par :



En collaboration avec



Table des matières

Table des matières.....	i
1 À propos du plan directeur.....	1
1.1 Objectifs et portée.....	2
1.2 Perspective d'évaluation.....	3
1.3 Lien avec le rapport de contexte.....	3
1.4 Processus du projet.....	4
1.5 Initiatives de consultation.....	4
2 Contexte communautaire et ce que nous avons entendu.....	5
2.1 Hawkesbury en bref.....	6
2.2 Les besoins en évolution de Hawkesbury.....	7
2.3 Valeurs et priorités communautaires.....	10
3 Cadre du plan directeur.....	11
3.1 Vision et mission.....	12
3.2 Principes directeurs.....	13
3.3 Alignement sur les priorités de la ville.....	14
4 Fourniture de services de loisirs.....	15
4.1 Investir dans les loisirs, la santé et le bien-être communautaire.....	16
4.2 Plus forts ensemble : des partenariats pour étendre les services.....	17
4.3 Programmes et événements : rassembler les gens.....	18
4.4 Supprimer les obstacles : frais, accessibilité financière et accès 19	
5 Activités de loisirs en salle.....	22
5.1 Aperçu des équipements de loisirs en salle.....	23
5.2 Entretien et rénovation des installations intérieures.....	26
5.3 Célèbre le RHSC en tant que pôle régional.....	27
5.4 Des espaces flexibles pour répondre à l'évolution des besoins.....	30
6 Parcs, espaces extérieurs et liaisons.....	32
6.1 Aménagement des espaces verts.....	33
6.2 Hiérarchie des espaces verts.....	36
6.3 Affectation et acquisition d'espaces verts.....	38
6.4 Planification et aménagement des parcs.....	40
6.5 Aperçu des atouts en matière de loisirs de plein air.....	43
6.6 Investir pour répondre aux besoins de la communauté.....	46
6.7 Entretien et rénovation des parcs et des installations de plein air.....	49
6.8 Le secteur riverain, une expérience emblématique.....	50
6.9 Sentiers, accessibilité piétonne et liaisons.....	54
7 Mise en œuvre du plan.....	56
7.1 Budgétisation et planification des investissements.....	57
7.2 Traitement des demandes de nouveaux investissements...57	
7.3 Cycle d'examen et de mise à jour du plan.....	58
7.4 Actions prioritaires et phasage.....	58
7.5 Matrice de mise en œuvre détaillée.....	59

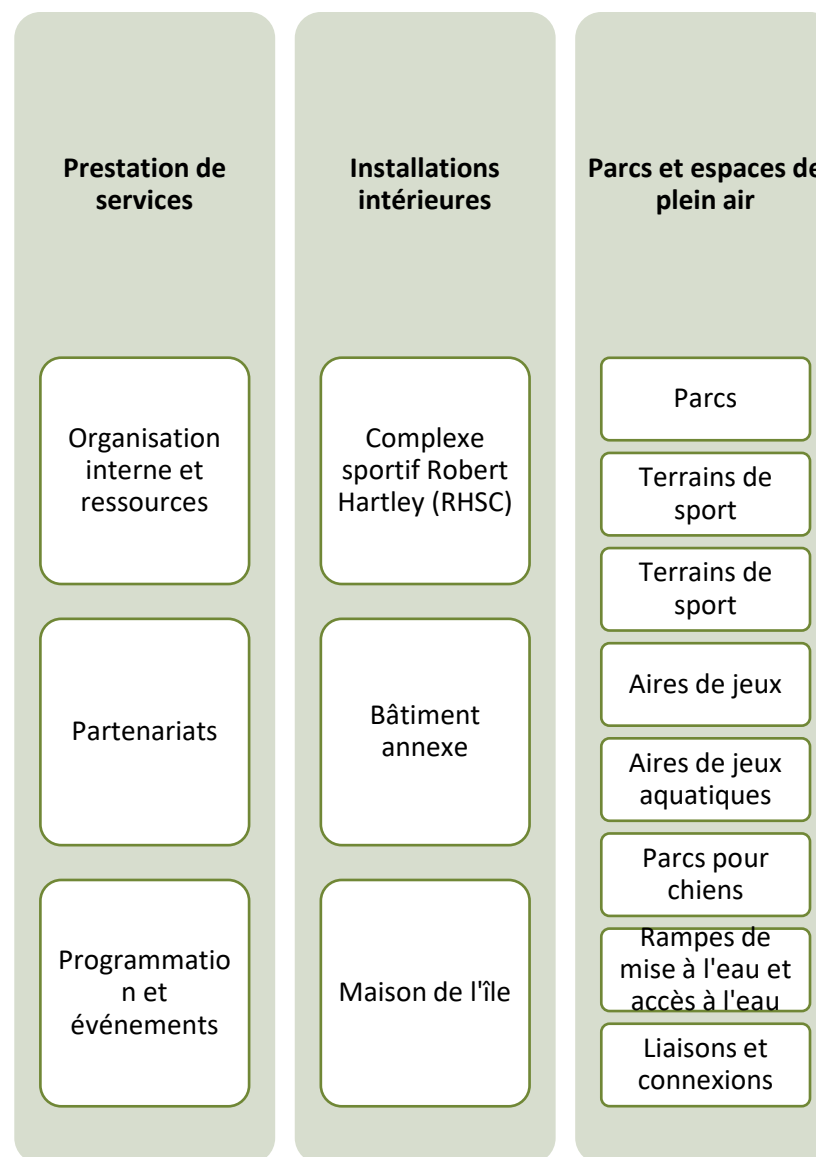


1. À propos du plan directeur

1.1 Objectifs et portée

Le Plan directeur des parcs et loisirs (Plan directeur) de Hawkesbury est un cadre stratégique conçu pour façonner l'avenir des installations de loisirs, des parcs et des espaces communautaires de la ville au cours des 15 prochaines années. Grâce à une évaluation exhaustive et à la participation de la communauté, le Plan vise à améliorer l'accès, à promouvoir l'inclusion et à garantir que les résidents de tous âges et de tous horizons bénéficient d'équipements dynamiques et bien entretenus. En identifiant les opportunités et en relevant les défis, le Plan directeur définit une orientation claire pour les priorités en matière d'investissement et d'exploitation, jetant ainsi les bases d'une communauté plus saine et plus solidaire.

La portée du Plan directeur de Hawkesbury englobe un examen complet de l'ensemble des équipements de loisirs, des parcs et des atouts communautaires de la ville, y compris les installations intérieures et extérieures, les programmes et les services. Il vise à identifier les opportunités, à relever les défis et à garantir un accès équitable aux résidents de tous âges et de tous horizons. En évaluant les ressources actuelles et les besoins futurs, le Plan directeur établit le cadre stratégique nécessaire pour orienter le développement, les investissements et les priorités opérationnelles au cours des prochaines années.



1.2 Perspective d'évaluation

Pour chaque type d'installation ou d'actif inclus dans le champ d'application du plan directeur, plusieurs indicateurs ont été évalués afin de bien cerner les besoins futurs, les opportunités et les implications pour la planification future. Cela comprend :

- **les détails relatifs à l'offre et aux stocks, y compris la répartition géographique ;**
- **la norme de prestation / le niveau de service ;**
- **L'utilisation des installations ;**
- **l'état des installations et les besoins en investissements ;**
- **les tendances en matière de fréquentation ; et**
- **Toute planification future déjà en place.**

Ces indicateurs, pris en compte conjointement avec les commentaires de la communauté et des parties prenantes recueillis lors des activités de consultation menées à ce jour, ont servi à élaborer les orientations stratégiques et les recommandations détaillées du présent plan directeur.

1.3 Lien avec le rapport de contexte

Le plan directeur et le rapport de référence sont étroitement liés, chacun jouant un rôle essentiel dans la définition de la vision de la ville de Hawkesbury en matière de parcs et de loisirs. Le rapport de contexte fournit les données, les recherches et les analyses essentielles qui soutiennent chaque aspect du plan directeur. Il identifie les enjeux stratégiques, les options et les opportunités grâce à une étude approfondie. Ces conclusions, associées aux résultats des activités de consultation, éclairent directement les principes directeurs du plan directeur, garantissant que les recommandations reposent sur une base solide de données pertinentes et de points de vue de la communauté.

Pour bien comprendre comment le plan directeur des parcs et des loisirs de la ville a été élaboré, ces documents doivent être lus conjointement. Le rapport de contexte présente le contexte et la justification des décisions reflétées dans le plan directeur, tandis que ce dernier traduit ces informations en recommandations concrètes et en orientations futures.

1.4 Processus du projet

L'élaboration du plan directeur s'est déroulée selon un cadre en quatre phases. Le plan a été façonné à travers un processus de consultation publique rigoureux, étayé par une analyse détaillée des besoins actuels et futurs de la communauté, ainsi que par les meilleures pratiques en matière d'installations de loisirs, de programmes, de services et de gestion des espaces verts.



1.5 Initiatives de consultation

Le premier plan directeur des parcs et loisirs de la ville de Hawkesbury a été élaboré grâce à une large consultation des résidents, des groupes d'utilisateurs, des clubs philanthropiques et des organisations communautaires. Au cours de la journée portes ouvertes, des réunions avec les parties prenantes et d'un sondage à l'échelle de la ville, plus de 800 personnes ont fait part de leurs points de vue. Ensemble, ces contributions révèlent une communauté profondément attachée aux loisirs, à la vitalité culturelle et à l'accès inclusif aux installations.

La phase principale de consultation s'est déroulée d'octobre 2025 à mai 2026, en utilisant diverses approches pour recueillir des contributions et des commentaires pertinents pour le plan directeur. Cela comprenait :

- **651 réponses** au sondage public en ligne.
- **177 participants** à la première journée portes ouvertes organisée pour recueillir des contributions au plan directeur.
- **35 groupes d'utilisateurs et parties prenantes externes informés** tout au long du processus d'élaboration du plan directeur.
- **16 groupes d'utilisateurs ont participé** aux ateliers organisés à leur intention (3 sessions distinctes ont été organisées).
- **2 entretiens** menés avec des parties prenantes externes.



2. Contexte communautaire et Ce que nous avons entendu

2.1 Hawkesbury en bref

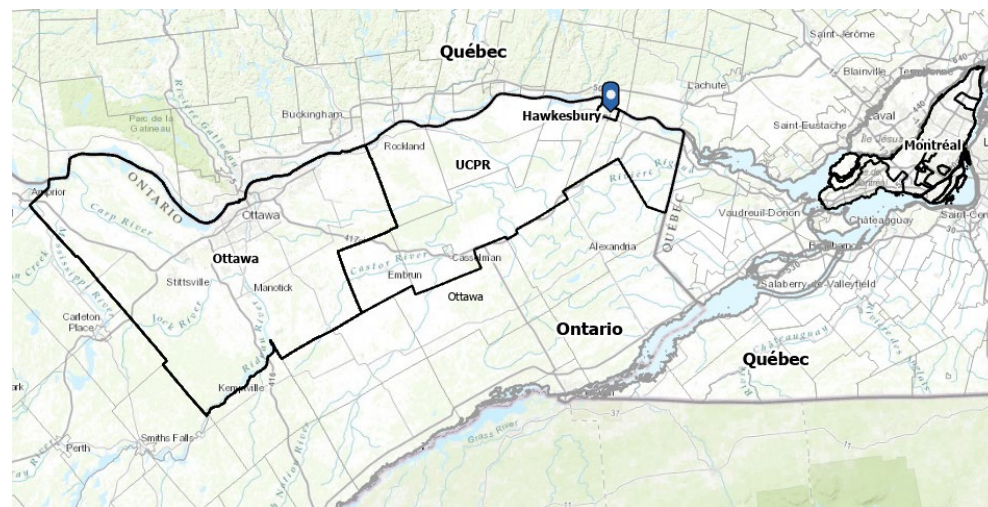
Contexte géographique

La ville de Hawkesbury est située dans les Comtés unis de Prescott et Russell (UCPR), dans l'est de l'Ontario, directement au bord de la rivière des Outaouais, à la frontière provinciale entre l'Ontario et le Québec. Grâce à son emplacement stratégique, la ville se trouve à peu près à mi-chemin entre Ottawa et Montréal, offrant ainsi un accès pratique à ces deux régions métropolitaines.

Hawkesbury est reconnue pour son emplacement en bordure de rivière, son passé industriel et son rôle de centre de services régional pour les communautés rurales environnantes. L'une des caractéristiques distinctives de Hawkesbury est sa forte présence francophone. La communauté est officiellement désignée en vertu de la Loi sur les services en français de l'Ontario, ce qui garantit que les services provinciaux sont disponibles en français et en anglais. Ce caractère bilingue, combiné à sa proximité immédiate avec le Québec, de l'autre côté du pont Long-Sault, contribue à un paysage culturel où les communautés francophones et anglophones coexistent et interagissent étroitement. Aujourd'hui, Hawkesbury continue de servir de lien économique et culturel important entre les deux provinces.



Annexe1: L'emplacement stratégique de Hawkesbury



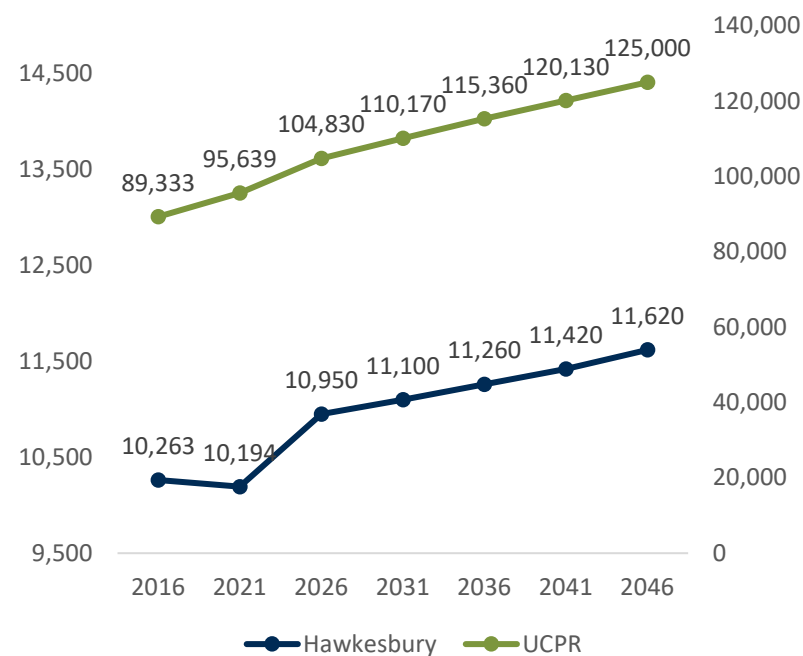
2.2 Les besoins en évolution de Hawkesbury

La composition démographique de Hawkesbury définit les fondements sur lesquels le plan directeur doit s'appuyer pour répondre aux besoins de la communauté en matière de loisirs. Le vieillissement de la population et la diversité des types de ménages influencent la manière dont les résidents dépendent des parcs publics et des services de loisirs, tandis que les politiques municipales et provinciales fixent les attentes en matière d'accessibilité, de gestion environnementale et de viabilité financière à long terme.

Vieillessement et évolution de la population

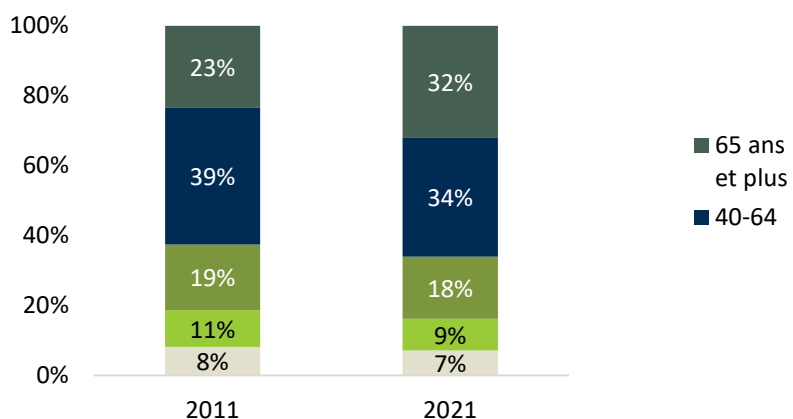
La population de Hawkesbury devrait connaître une croissance modérée d'environ 14 % entre 2021 et 2046, après un bref déclin depuis 2016. Parallèlement, les CUPR devrait connaître une augmentation plus forte de près de 40 %, ce qui indique une croissance régionale plus large susceptible d'avoir un impact sur les priorités d'aménagement de Hawkesbury, notamment celles liées à la prestation des services communautaires.

Figure 2: Évolution démographique 2011-2021 et projections 2026-2046



Source : SPM d'après le recensement de Statistique Canada (2011-2021), projections : Mise à jour de la stratégie de gestion de la croissance des CUPR, 30 mars 2022. Tableau 9 : Population par période de recensement et par municipalité, 2021-2046, p. 36.

Figure 3: Tranches d'âge de la population : évolution 2016-2021



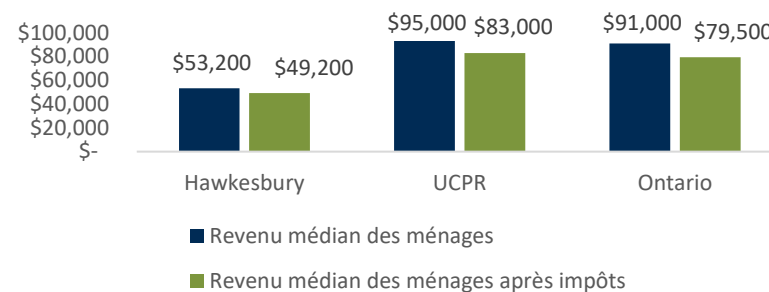
Tranches d'âge	Pop. 2011	% en 2011	Pop. 2021	% en 2021	Variation, en nombre	Tendance
0-9	860	8 %	730	7 %	-130	Baisse
10-19	1 110	11 %	920	9 %	-190	Baisse
20-39	1 980	19 %	1 815	18 %	-165	Baisse
40-64	4 135	39 %	3 475	34 %	-660	Baisse
65 ans et plus	2 475	23 %	3 250	32 %	775	Augmentation
Total	10 560	100 %	10 190	100 %	-370	En baisse

Source : SPM d'après le recensement de Statistique Canada (2011-2021).

Conditions socio-économiques

Le revenu médian des ménages à Hawkesbury, tant global qu'après impôts (AT), est inférieur à celui des CUPR et de l'Ontario dans son ensemble, ce qui indique une capacité de dépense des ménages relativement plus limitée. Bien que le taux de prévalence du seuil de faible revenu après impôt (SFR-AI) dans la ville (4,0 % des ménages) soit supérieur à la moyenne des CUPR (1,8 %), il reste inférieur au taux provincial (5,3 %). Cela suggère que, bien que Hawkesbury soit confrontée à des contraintes de revenus plus importantes que la région environnante, la prévalence des faibles revenus y est globalement comparable à celle de l'Ontario dans son ensemble, voire légèrement inférieure. Ces conditions socio-économiques soulignent l'importance de maintenir des services et des infrastructures municipaux abordables et accessibles, adaptés aux réalités financières locales.

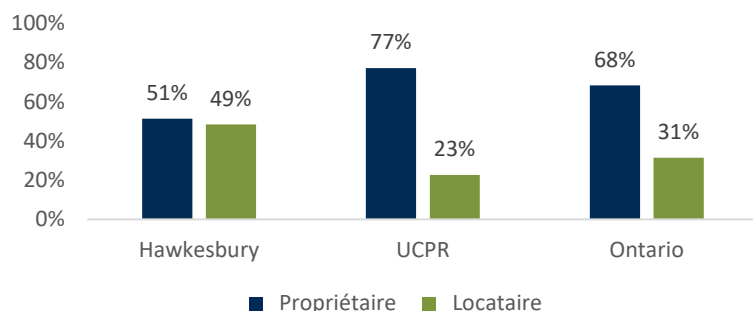
Figure 4: Comparaison du revenu médian des ménages, 2021



Source : SPM d'après le recensement de Statistique Canada (2021)

En ce qui concerne le mode d'occupation du logement, la part des locataires à Hawkesbury (49 %), en proportion de l'ensemble des ménages, était plus élevée que dans les CUPR (23 %) et en Ontario (31 %), comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 5: Comparaison des modes d'occupation du logement, 2021

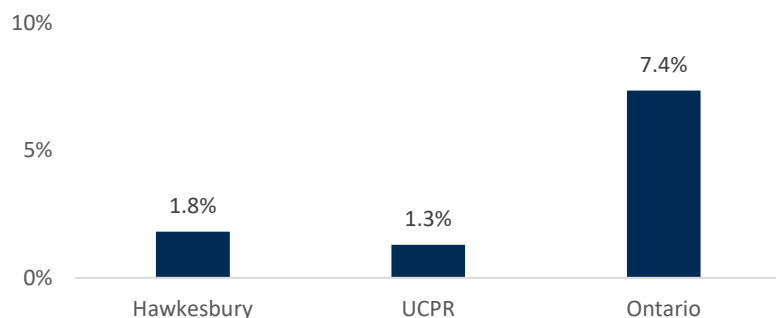


Source : SPM d'après le recensement de Statistique Canada (2021)

Origine ethnique et immigration

Entre 2011 et 2021, Hawkesbury a accueilli 185 nouveaux immigrants. La prévalence de la population de nouveaux immigrants à Hawkesbury (1,8 % de la population totale) est similaire à celle des UCPR (1,3 %) et nettement inférieure à celle de l'Ontario (7,4 %).

Figure 6: Pourcentage d'immigrants par rapport à la population totale,



2021

Source : SPM d'après le recensement de Statistique Canada (2021)

Le nombre de nouveaux immigrants (arrivés au cours des cinq années précédant l'année du recensement) a presque doublé par rapport à la période 2001-2010 (100 personnes). La majorité des nouveaux immigrants (62 %, soit 115 personnes) sont arrivés entre 2016 et 2021 en provenance de pays tels que Hong Kong, les Philippines, le Maroc et les États-Unis.

Points clés

Les principales considérations démographiques et leurs implications pour la planification des parcs et des loisirs sont les suivantes :

- Le vieillissement et l'évolution de la population nécessitent des parcs et des espaces de loisirs adaptés aux personnes âgées, accessibles et favorisant à la fois le vieillissement actif et l'utilisation continue par les jeunes et les familles.
- Les conditions socio-économiques, notamment la baisse des revenus des ménages et l'augmentation de la population locative, créent un besoin important de programmes abordables et d'espaces de loisirs de plein air passifs qui constituent des ressources communautaires essentielles.
- La diversité culturelle et le bilinguisme soulignent la nécessité d'une conception inclusive, d'une communication multilingue et d'une programmation qui reflète l'identité communautaire et favorise le sentiment d'appartenance.

2.3 Valeurs et priorités communautaires

Le résumé suivant met en évidence les thèmes majeurs qui se sont dégagés des activités de consultation, fournissant ainsi une base pour les principes directeurs du plan directeur.

Forte demande en matière d'installations couvertes

- Améliorations apportées aux installations aquatiques afin de mieux répondre aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs (par exemple, vestiaires familiaux, bassin de loisirs, plongeoirs sécurisés, etc.)
- Espaces de grande capacité pour la pratique de divers sports de terrain et de court (p. ex., dôme multisports)
- Capacité accrue d'accueillir des sports en pleine expansion (p. ex., le pickleball)
- Besoins liés aux espaces pour les jeunes, tels que des centres, des lieux de rencontre et des programmes visant à soutenir le leadership et les loisirs
- Espaces et programmes sûrs, accessibles et abordables pour les aînés

Priorités en matière de loisirs de plein air

- Amélioration et création de terrains de football et de baseball (y compris des possibilités de pratiquer ces sports en salle)
- Les sentiers et les modes de transport actifs comme priorité absolue en matière d'activités de plein air
- Amélioration des parcs et des équipements pour faciliter l'organisation d'événements et de rassemblements (par exemple, toilettes, aires de pique-nique, accès à l'eau, etc.)
- Besoin d'installations destinées aux jeunes et aux sports d'action (par exemple, pistes de BMX, pump track, etc.)

Besoins culturels et multiculturels

- Davantage d'espaces dédiés aux manifestations culturelles, tant en intérieur qu'en extérieur
- Des manifestations et une programmation qui rassemblent les nouveaux arrivants et les habitants de longue date
- Des installations modernes pour le centre culturel et la bibliothèque, ainsi qu'une programmation et des manifestations élargies

Accès, équité et sécurité

- L'accessibilité était un thème récurrent :
- sur le plan physique (par exemple, des entrées accessibles),
- sur le plan financier (par exemple, des billets à prix abordable, des activités gratuites), et
- sur le plan social (par exemple, des activités inclusives)
- Entretien régulier et améliorations en matière de sécurité afin de maintenir les installations en bon état de fonctionnement pour les utilisateurs.



3. Cadre du plan directeur

3.1 Vision et mission

Le présent plan directeur des parcs et des loisirs fournit un cadre stratégique à long terme destiné à orienter la planification, l'aménagement et la mise en œuvre des parcs, des installations et des programmes à Hawkesbury. Il répond à l'évolution des besoins de la communauté tout en s'appuyant sur l'identité unique de la ville en tant que porte d'entrée de l'Ontario, destination riveraine et centre dynamique de la vie francophone, garantissant ainsi que les loisirs continuent de favoriser la qualité de vie, les liens communautaires et le bien-être général.

Vision

Porte d'entrée accueillante de l'Ontario, Hawkesbury sera un pôle de premier plan en matière de bord de mer et de loisirs, célébrant son identité francophone et offrant des expériences dynamiques tout au long de l'année aux résidents et aux visiteurs.

Mission

Tirer parti de parcs et d'installations de grande qualité pour proposer des programmes inclusifs destinés à toutes les générations, favorisant un mode de vie actif, les liens communautaires, ainsi que la santé et le bien-être tout au long de la vie.



3.2 Principes directeurs

Le Plan directeur des parcs et loisirs s'articule autour des principes directeurs suivants. Ceux-ci s'accompagnent de plusieurs mesures clés (recommandations), détaillées dans les pages suivantes, recommandées pour une mise en œuvre réussie du Plan.

De plus, le Plan directeur sert de pierre angulaire à la viabilité économique de la ville, en soutenant la croissance des entreprises locales, en attirant le tourisme et en renforçant l'attrait de Hawkesbury en tant que communauté dynamique et agréable à vivre, tant pour les résidents que pour les visiteurs.



Principe 1 : Bien-être et inclusion de la communauté

Reconnaître que les loisirs et les parcs sont essentiels pour favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté, enrichir la qualité de vie et soutenir la santé et le bien-être des résidents de tous âges, de toutes origines et de toutes capacités. Garantir l'accessibilité, l'inclusion et l'abordabilité dans tous les programmes, espaces et services.



Principe 2 : Identité culturelle et fierté

Célébrer le patrimoine culturel unique et la diversité de Hawkesbury à travers une variété de programmes, d'événements, d'installations et d'espaces publics. Promouvoir la fierté communautaire et renforcer le sentiment d'appartenance à la ville.



Principe 3 : Entretien et durabilité

Donner la priorité à l'entretien et à l'amélioration des parcs et des infrastructures existants, en planifiant leur rénovation fonctionnelle et en tenant compte de leur cycle de vie avant de construire de nouvelles installations. Promouvoir une gestion durable des installations pour en assurer les avantages et la résilience à long terme.



Principe 4 : Atouts emblématiques et parcs de destination

Mettre en valeur la rivière des Outaouais, les parcs riverains et les installations emblématiques en tant qu'éléments caractéristiques de Hawkesbury. Investir dans leur accessibilité, leur attrait et leur intégration à la vie communautaire et au tourisme régional, en reconnaissant leur contribution au développement économique.

Principe 5 : Connectivité et mode de vie actif



Améliorer les liaisons entre les quartiers, les parcs, les installations de loisirs et le réseau de sentiers au sens large.

Favoriser les modes de transport actifs et les modes de vie sains grâce à des sentiers, des chemins et des infrastructures cyclables sûrs et accessibles.



Principe 6 : Collaboration et partenariats

Favoriser les partenariats et la collaboration régionale avec les organisations locales, les municipalités voisines et les autres parties prenantes. Tirer parti des ressources et de l'expertise communes pour élargir l'impact et atteindre les objectifs communautaires.

3.3 Alignement sur les priorités de la ville

Plusieurs politiques régionales et municipales ont une incidence sur la croissance future et l'aménagement du territoire de Hawkesbury. Plusieurs documents ont été examinés dans le cadre du rapport de fond et ont été pris en compte dans l'élaboration des recommandations présentées dans ce document. Il est essentiel d'aligner le Plan directeur des parcs et des loisirs sur les initiatives et les objectifs stratégiques de la municipalité afin qu'il constitue un document efficace pour la planification future de la ville.

Documents de politique régionale : Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et Stratégie de développement économique de Prescott-Russell.

Documents stratégiques municipaux : Plan officiel de la ville de Hawkesbury, Plan de gestion des actifs, Politique stratégique de gestion des actifs, Plan d'économie d'énergie et de gestion de la demande, Politique relative aux installations de loisirs, Politiques de reconnaissance et de soutien des organisations, et Politique de gestion des bénévoles.

De plus, le Plan stratégique 2025-2030 de la ville de Hawkesbury définit la vision d'avenir suivante : « Pôle de croissance de l'Est de l'Ontario, Hawkesbury est un endroit où il fait bon vivre, séjourner, travailler et faire des affaires ». Cette vision sera concrétisée grâce aux stratégies suivantes.

Pièce 7: Stratégies pour réaliser les aspirations





4. Offre de services de loisirs

4.1 Investir dans les loisirs, la santé et le bien-être communautaire

La viabilité économique de la ville est étroitement liée à la santé et au bien-être de la communauté, les loisirs, le tourisme et les installations municipales jouant un rôle central dans le maintien de cette relation au fil du temps. Le portefeuille du service des loisirs, du tourisme et des installations municipales comprend un large éventail d'installations et de services axés sur la communauté, avec un taux global de recouvrement des coûts d'environ 14 %. Ce chiffre tient compte des salaires de la mairie et des coûts d'exploitation des installations sans les recettes associées, ce qui contribue à un taux global de recouvrement des coûts plus faible.

Si certains services, tels que l'exploitation de la patinoire et les programmes aquatiques, génèrent des recettes modérées à importantes, la plupart fonctionnent à perte. Les parcs ne couvrent que 4 % de leurs coûts d'exploitation, et des installations telles que les courts de tennis et les bâtiments annexes ne produisent aucun revenu direct. Cette structure reflète un investissement municipal délibéré dans les loisirs inclusifs, les équipements culturels et les infrastructures publiques, considérés comme des actifs à long terme qui favorisent le bien-être de la communauté, la cohésion sociale et la résilience économique.

Les consultations publiques indiquent qu'environ 51 % des besoins en matière de loisirs sont actuellement satisfaits à Hawkesbury. L'un des principaux objectifs de ce plan est de donner la priorité à l'entretien avant la construction de nouvelles installations, afin de tirer le meilleur parti des actifs existants. Cela nécessite des niveaux de subvention clairs et appropriés pour les locations et les programmes, afin de garantir des frais d'utilisation équitables tout en soutenant la viabilité financière à long terme des installations de la ville.

Organisation et prestation des services de loisirs

La ville utilise actuellement un modèle de prestation de services à deux niveaux, dans le cadre duquel la ville (a) propose directement des programmes au sein de ses installations, et (b) permet à des groupes communautaires d'offrir des programmes plus spécialisés que ceux proposés par la ville, par le biais de locations d'installations, de partenariats et d'autres accords.

Il est entendu que le service des loisirs et du tourisme de la ville est l'un des six services au sein de la structure organisationnelle. Ce service comprend deux divisions, entre lesquelles le personnel est réparti :

- 1. Division des activités : gère les réservations des installations, organise les programmes et les événements, et assure le service à la clientèle au Complexe sportif Robert Hartley (RHSC).**
- 2. Division des installations municipales : supervise l'exploitation et l'entretien des installations de loisirs intérieures et extérieures, des aspects horticoles et des parcs en général.**

Les contraintes actuelles en matière de capacité opérationnelle (effectifs, ressources, partenariats) peuvent limiter la capacité de la Ville à élargir ou à adapter ses programmes pour répondre aux besoins émergents. Cela a des répercussions tant sur la qualité des services que sur la viabilité à long terme.

Recommandations :

- 3. Soutenir le modèle de prestation de services à deux niveaux, dans lequel la Ville joue le rôle de principal fournisseur d'installations de loisirs intérieures et extérieures, facilite la mise en place de programmes proposés par d'autres acteurs et soutient les prestataires tiers et à but non lucratif lorsque cela est approprié.**
- 4. Surveiller les besoins en personnel au sein du service des loisirs et du tourisme en raison de l'augmentation des besoins en services. Plus précisément, cela concerne le maintien de niveaux adéquats d'entretien des parcs et des installations, ainsi que la prestation des services, y compris la coordination des programmes.**

4.2 Plus forts ensemble : des partenariats pour étendre les services

La Ville a mis en place un certain nombre de partenariats et d'accords diversifiés qui tirent parti des atouts municipaux pour soutenir la vitalité culturelle, la vie active, le développement des jeunes et l'entrepreneuriat local. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Le Centre culturel le Chenail
- Club de l'Âge d'Or 50+
- Club de hockey junior A des Hawks de Hawkesbury
- Espace de location pour camions restaurants
- Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) (pas de partenariat officiel pour le moment)
- Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) (n'est pas un partenaire officiel à l'heure actuelle)

Chaque entente conclue par la Ville vise à répondre à des besoins communautaires spécifiques, en veillant à ce que tant la Ville que ses partenaires tirent profit de cette relation. Ces ententes sont importantes pour optimiser l'utilisation des installations municipales et améliorer l'efficacité opérationnelle. En nouant des partenariats, la Ville améliore non seulement l'utilisation des installations, mais fait également progresser sa vision globale d'un réseau de parcs et de loisirs à la fois dynamique et résilient.

Le rapport de contexte fournit tous les détails sur ces accords de partenariat actuels et sur la manière dont ces groupes envisagent de collaborer avec la Ville à l'avenir. Ce plan directeur reconnaît l'importance de ces partenariats, et la Ville devrait continuer à renforcer les partenariats existants et à en développer de nouveaux afin de soutenir l'offre de loisirs sur son territoire. Un exemple de partenariat est la conclusion d'un accord d'utilisation conjointe avec un conseil scolaire.

À l'avenir, il est recommandé que la Ville élabore et mette en œuvre un cadre standardisé pour les accords de partenariat, de location et d'exploitation. Des accords clairs et cohérents permettent d'aligner les responsabilités des partenaires sur les objectifs municipaux en matière de recouvrement des coûts, d'entretien des actifs, d'accessibilité et d'intérêt public, tout en favorisant la responsabilisation et la viabilité à long terme des installations. Parallèlement, le fait de permettre une certaine flexibilité au sein du cadre standardisé garantit que les accords peuvent être adaptés pour refléter l'échelle, la capacité et le rôle des différents utilisateurs, allant des organisations communautaires gérées par des bénévoles aux opérateurs commerciaux, sans compromettre les normes ou les attentes municipales.

Recommandations :

5. **Élaborer et mettre en œuvre un cadre normalisé pour les accords de partenariat, de location et d'exploitation dans l'ensemble des installations de loisirs municipales afin de garantir la cohérence, la transparence et l'alignement sur les objectifs municipaux.**
6. **Renforcer la collaboration avec le CEPEO et le CSDCEO en améliorant les canaux de communication et en explorant les possibilités de partenariat (par exemple, le développement d'actifs).**
7. **Collaborer avec les partenaires communautaires (par exemple, les écoles locales, etc.) et les groupes d'usagers afin d'optimiser les investissements dans les installations de loisirs et les parcs pour en faciliter l'accès à la communauté, et de déterminer l'équilibre approprié pour la prestation des services et des programmes, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.**

4.3 Programmes et événements : rassembler les gens

La Ville propose des programmes de loisirs sur inscription et sans inscription au Complexe sportif Robert Hartley (RHSC), des événements spéciaux et des programmes culturels à la bibliothèque pour les résidents de tous âges. À l'heure actuelle, les programmes sur inscription sont fortement axés sur les sports aquatiques, tandis que les programmes sans inscription sont axés sur la glace (par exemple, le patinage public) et les activités dans l'espace multifonctionnel (par exemple, le pickleball, le tennis, la marche, etc.).

Les programmes municipaux sont considérés comme très fréquentés, d'après ce que nous avons entendu de la communauté et les données de fréquentation fournies par la Ville, lorsqu'elles sont disponibles. Parmi les événements annuels phares, on peut citer le Festival multiculturel, la Parade et le Marché de Noël, ainsi qu'Halloween sur la rue Main, qui attirent tous un public nombreux.

Sur la base des activités d'engagement communautaire, la Ville devrait donner la priorité à l'élargissement des programmes et événements artistiques, culturels et de divertissement, car ceux-ci figurent systématiquement parmi les principales priorités. Ces offres pourraient inclure de nouveaux festivals, ateliers et célébrations culturelles afin d'enrichir davantage le paysage récréatif local et d'accueillir la diversité changeante de la communauté. De plus, le sport et la mise en forme, ainsi que les programmes de plein air, sont considérés comme une priorité absolue. La Ville devrait envisager de mettre en place de nouvelles activités de plein air et de nouveaux programmes de mise en forme, tels que des randonnées guidées et des cours de fitness en plein air (par exemple, du yoga dans le parc), afin de répondre à la demande initiale.

Les consultations ont également révélé une demande constante et soutenue pour de nouveaux programmes destinés aux jeunes, aux adolescents et aux seniors. La ville pourrait développer des initiatives supplémentaires axées sur les jeunes et les adolescents, telles que des ateliers de leadership, des programmes artistiques et des ligues récréatives, ainsi que de nouvelles activités destinées aux seniors, telles que des séminaires sur le bien-être, des événements sociaux et des excursions en plein air accessibles, afin de répondre à la demande immédiate.

La Ville devrait veiller à ne pas faire double emploi avec les programmes existants proposés par d'autres organismes lorsque la demande est clairement satisfaite. Cela permettra d'identifier de nouveaux programmes qui s'inscrivent dans la priorité accordée par

la Ville aux loisirs communautaires pour tous les résidents, y compris les communautés défavorisées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, les nouveaux arrivants et les utilisateurs traditionnels. À cet égard, la Ville devrait renforcer son programme existant de prêt/location d'équipement en y ajoutant du matériel neuf et/ou diversifié, et le promouvoir comme une occasion d'« essayer » non seulement pour les nouveaux arrivants, mais aussi pour les résidents actuels. Cette approche serait économique et contribuerait à réduire les obstacles financiers à la participation en permettant aux résidents d'accéder à du matériel de sport et de loisirs gratuitement ou à faible coût pendant une période définie (par exemple, une semaine).

Recommandations :

- 8. Consulter régulièrement la communauté au sujet de l'évolution des préférences et identifier de nouveaux programmes qui élargiront la diversité des services disponibles, en recherchant des opportunités pour combler les lacunes dans les services et améliorer l'utilisation des installations existantes (par exemple, la patinoire, etc.).**
- 9. S'efforcer de mettre en place une gamme complète de programmes destinés aux habitants grâce à des partenariats avec des associations locales et des prestataires de services à but non lucratif afin d'optimiser les ressources existantes et de compléter les programmes proposés par la municipalité.**
- 10. Améliorer la bibliothèque de prêt de matériel de loisirs qui propose du matériel de sport et d'activités de plein air que la communauté peut emprunter gratuitement.**
- 11. Collaborer avec les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR), les municipalités partenaires voisines et les partenaires communautaires locaux pour développer et promouvoir des**

festivals, des événements et des activités visant à attirer des visiteurs et à favoriser le développement économique.

4.4 Supprimer les obstacles : frais, accessibilité financière et accès

Le règlement municipal de la ville de Hawkesbury imposant des frais pour les services ou activités fournis par la ville de Hawkesbury (actuellement le règlement n° 36-2023, tel que modifié) établit un barème complet des frais pour les services de loisirs et de tourisme. L'annexe E présente les tarifs pour l'utilisation des installations municipales telles que la piscine du RHSC, la salle polyvalente, la salle communautaire et la patinoire, ainsi que les équipements extérieurs, notamment les parcs, les terrains de baseball, les kiosques, les pavillons, les rampes de mise à l'eau et les places d'amarrage. Les tarifs varient selon le groupe d'utilisateurs et le type d'activité. Par exemple, il existe des tarifs distincts pour la location exclusive de la piscine avec sauveteurs, les tarifs à la séance pour les résidents et les non-résidents, la location de la patinoire par les écoles et les associations, et les laissez-passer saisonniers pour la rampe de mise à l'eau, entre autres.

Bien que le règlement municipal fournisse des directives claires sur les montants facturés pour des services spécifiques, il est important de noter que la ville ne dispose pas actuellement d'une politique officielle en matière de frais d'utilisation ou d'allocation pour guider les décisions concernant les niveaux appropriés de subventionnement. Ces politiques reposent généralement sur différents degrés de subventionnement et une catégorisation des frais qui varient en fonction du niveau de compétence (par exemple, les programmes d'initiation pour les enfants bénéficieraient de taux de subventionnement plus élevés que les programmes pour adultes ou les programmes de perfectionnement plus avancés) et/ou du

type d'utilisateur (par exemple, les utilisateurs commerciaux/privés ne justifient aucune subvention).

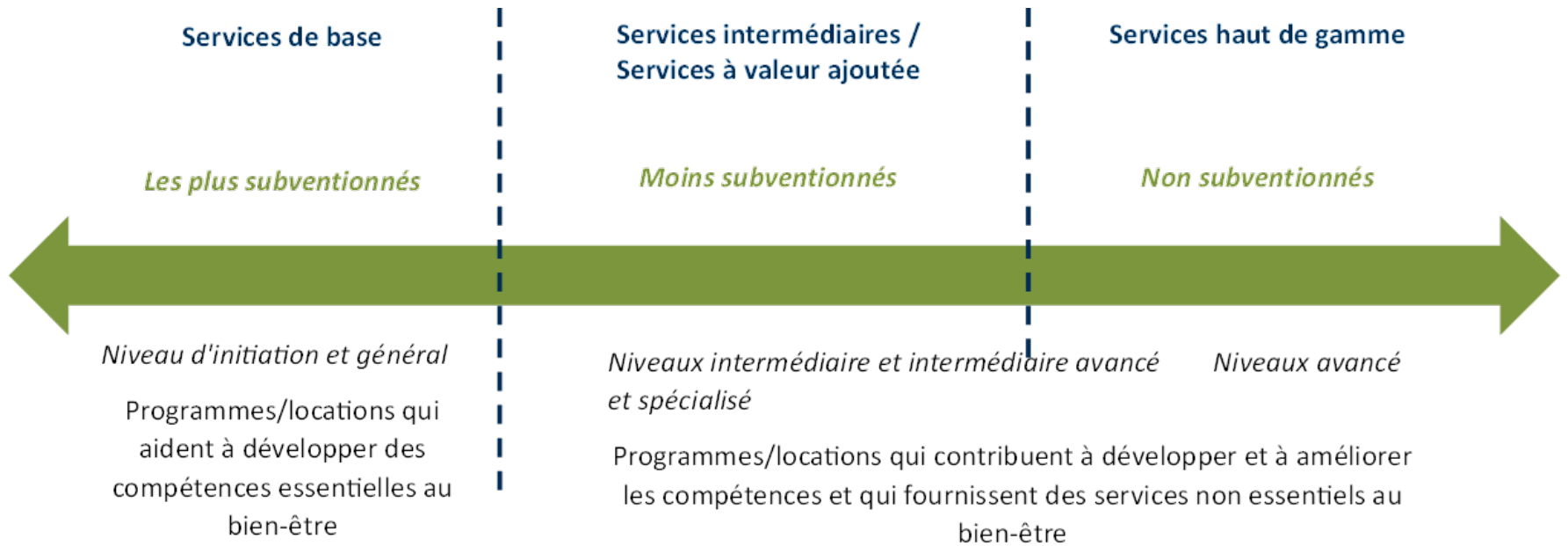
Depuis 2025, avec le soutien du ministère des Aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario, la Ville propose un programme destiné aux personnes âgées : le programme « Seniors in Step ». Ce programme comprend un certain nombre d'activités récréatives et sociales gratuites, ainsi que la participation à des cours de yoga et de spinning à prix réduit. Les activités d'engagement ont mis en évidence le besoin d'options de programmes à faible coût ou gratuits qui s'étendent au-delà des personnes âgées. La Ville devrait veiller à ce que les résidents de tous les niveaux de revenus aient accès aux programmes, services et installations fournis par la Ville et d'autres organismes, et devra donc déterminer où se situe l'équilibre entre subventionnement et recouvrement des coûts pour les services de loisirs.

La piscine et les autres équipements du RHSC constituant un pôle d'attraction régional, il est possible d'augmenter les recettes provenant des non-résidents en différenciant les tarifs pour les résidents et les non-résidents. De plus, la Ville a étudié l'idée d'une plateforme d'adhésion pour divers programmes; ces points devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie dans le cadre de l'étude globale sur les frais d'utilisation.

Recommandations :

- 12. Mener une étude approfondie sur les frais d'utilisation afin de déterminer le niveau approprié de subventionnement des services, des installations et des programmes, l'opportunité de différencier les tarifs entre résidents et non-résidents, ainsi que la mise en place d'un système d'adhésion. L'étude sur les frais d'utilisation devrait s'accompagner d'une politique officielle en matière de frais d'utilisation élaborée pour la ville.**

Annexe8: Différents niveaux de subventionnement pour les programmes et services





5. Activités de loisirs en intérieur

5.1 Aperçu des équipements de loisirs en salle

La ville de Hawkesbury dispose d'un large éventail d'installations de loisirs en salle, dont le fleuron est le complexe sportif Robert Hartley. Associés à deux autres installations spécialisées, ces espaces de loisirs intérieur accueillent des programmes tout au long de l'année, permettent l'accès libre et servent de cadre à des événements communautaires, garantissant ainsi aux habitants l'accès à des activités de loisirs variées, quelle que soit la saison.

Installations régionales

Ce plan directeur reconnaît que les principales installations de loisirs intérieures de la ville, situées au Complexe sportif Robert Hartley (RHSC), desservent non seulement les résidents de la ville, mais aussi les habitants de la région environnante. À ce titre, l'évaluation de ces équipements, notamment l'aréna, la piscine et les espaces multifonctionnels, a été réalisée sur la base d'une zone de desserte régionale définie par un temps de trajet en voiture de 30 minutes. Bien que ce rayon de desserte englobe une large base d'utilisateurs, il est reconnu que certains résidents situés en périphérie peuvent choisir d'autres installations pour des raisons de proximité et de commodité (telles que celles de Clarence-Rockland, d'Ottawa, de Montréal et d'autres localités).

Le rayon de desserte comprend des zones situées à la fois en Ontario et au Québec. La population totale de la zone de desserte pour 2025 est estimée à 75 900 habitants (selon les données d'ESRI Business Analyst), et ce chiffre a été utilisé pour calculer la norme régionale actuelle pour les grandes installations de loisirs en salle, notamment les arénas, les piscines couvertes et les gymnases.

Installations locales

La population de la ville sert à calculer la norme d'offre pour les composantes plus locales et/ou spécifiques de l'offre d'installations de loisirs, même si celles-ci peuvent être utilisées par des personnes résidant ailleurs. Ces installations ne sont pas uniquement évaluées à l'aune de normes d'offre basées sur la population, mais sont considérées comme des équipements communautaires importants qui soutiennent la vie sociale, la vie culturelle et la qualité de vie en général. Leur importance réside dans l'enrichissement du quotidien des résidents, ce qui les rend essentielles à la communauté, indépendamment de leur utilisation plus large.

Besoins et priorités en matière d'installations intérieures

Pour l'avenir, la ville de Hawkesbury est bien positionnée en matière de loisirs en salle, en grande partie grâce à la capacité régionale et à la qualité du RHSC et d'autres installations spécialisées. L'analyse actuelle démontre que l'offre en grandes installations en salle, notamment la patinoire et la piscine, répond et dépasse les attentes régionales en matière de services, les niveaux de service observés offrant un excellent accès aux résidents tant au niveau local que dans la zone de desserte élargie de 30 minutes.

Par conséquent, aucune nouvelle installation de loisirs en salle majeure n'est nécessaire au cours de la période de planification. Le plan directeur met plutôt l'accent sur la revitalisation et la modernisation des espaces existants afin de garantir qu'ils restent accessibles et adaptés aux besoins changeants de la communauté. Cela comprend l'entretien continu, les mises à niveau et l'amélioration des programmes et des équipements, afin que la ville continue de bénéficier d'opportunités de loisirs en salle de haute qualité tout au long de l'année.

Pièce9: Aperçu des installations de loisirs en salle régionales et stratégies clés

Type d'installation régionale	Offre actuelle (régionale)	Niveau de service observé (régional)	Niveau de service comparable (à titre indicatif uniquement)	Remarques (voir les recommandations pour plus de détails)
Installation aquatique	1,5	1:50 600 habitants	1 pour 35 000 à 50 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de service adéquat. Si des installations supplémentaires sont nécessaires, elles seraient fournies ailleurs. Une stratégie d'investissement en immobilisations est nécessaire. Rechercher un équilibre entre les locations, les services sans rendez-vous et les programmes sur inscription.
Patinoire	5	1 pour 15 180 habitants	1 pour 12 500 à 17 500 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Bon niveau de service à l'échelle régionale, avec un circuit de patinoires utilisées par les équipes locales. S'efforcer d'améliorer l'utilisation de la patinoire.
Salle polyvalente (gymnase)	1	1 pour 75 900 habitants	1 pour 35 000 à 50 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Offrir davantage de programmes enregistrés dispensés directement afin d'améliorer l'utilisation et d'adapter les services aux besoins de la communauté.

Tableau10: Aperçu des installations de loisirs intérieures locales et stratégies clés

Type d'installation locale	Offre actuelle (ville)	Niveau de service observé (ville)	Niveau de service comparable (à titre indicatif uniquement)	Remarques (voir les recommandations pour plus de détails)
Piste de marche intérieure		1 : 10 194 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Susceptible d'attirer une population régionale en tant qu'espace d'activité ouvert toute l'année. • Surveiller l'utilisation grâce à des améliorations de la sécurité des accès.
Salle communautaire	2	1 : 5 097 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • L'offre municipale est complétée par des espaces similaires mis à disposition par des prestataires de services non municipaux.
Centre pour personnes âgées	1	1 : 3 250 habitants (âgés de 65 ans et plus)	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes et les espaces destinés aux personnes âgées sont considérés comme bien utilisés.
Centre culturel	1	1 : 10 194 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Sa valeur réside dans son rôle d'équipement municipal/régional qui enrichit la vie culturelle et l'identité locale.

5.2 Entretien et rénovation des installations intérieures

Une gestion proactive des actifs, comprenant des évaluations régulières de l'état des lieux, un entretien en temps opportun et le remplacement planifié des systèmes du bâtiment et des composants des installations à la fin de leur cycle de vie utile, est essentielle pour maintenir des installations récréatives et culturelles intérieures sûres, fonctionnelles et de haute qualité dans toute la ville. À mesure que les installations intérieures vieillissent, le report de l'entretien ou du renouvellement des immobilisations peut entraîner une augmentation des risques pour la sécurité, une baisse des niveaux de service, des fermetures imprévues et des coûts d'investissement et d'exploitation plus élevés à long terme. La ville devrait continuer à promouvoir les réparations, les rénovations et les réinvestissements basés sur grâce à une approche structurée de gestion des actifs le cycle de vie afin de prolonger la durée de vie des installations existantes et de réduire le recours à l'entretien réactif, garantissant ainsi que les espaces intérieurs restent accessibles et capables de répondre aux besoins de la communauté tout au long de l'horizon de planification de 15 ans. La rénovation du cycle de vie de la piscine du RHSC devrait être priorisée et évaluée en conjonction avec les conclusions de la stratégie d'investissement en capital recommandée.

Les besoins en matière de rénovation sont doubles : un budget modeste et continu pour le bon entretien, et des investissements périodiques plus importants pour assurer la rénovation du cycle de vie du bâtiment. Une politique de réserve de capital dédiée devrait être mise en place pour le RHSC, le niveau de la réserve étant déterminé par les besoins annuels moyens prévus sur le cycle de vie sur une période de 20 ans. La réserve devrait être alimentée par une contribution annuelle régulière plutôt que par des transferts

ponctuels et irréguliers. Bien que le montant annuel spécifique doive être déterminé par la Ville, il devrait représenter une proportion raisonnable et prévisible des coûts de cycle de vie anticipés.

La ville de Hawkesbury répond efficacement aux exigences en matière d'accessibilité grâce à une approche coordonnée et proactive qui devrait être poursuivie. Le Comité consultatif sur l'accessibilité procède à des examens informels et sur le terrain de



l'accessibilité des installations de loisirs et des espaces publics, et formule des recommandations pratiques directement au Conseil afin d'orienter les améliorations. Ce travail est complété par des audits formels des normes de construction de la LAPHO menés dans le cadre d'évaluations régulières de l'état des bâtiments. Ensemble, ces processus garantissent que l'accessibilité est systématiquement prise en compte tant dans l'exploitation des installations que dans la planification des investissements à long terme, favorisant ainsi la conformité continue et l'amélioration constante.

5.3 Célèbre le RHSC en tant que pôle régional

Renforcer la fonctionnalité de l'installation

Le RHSC est un centre de loisirs phare qui offre un niveau de services aquatiques exceptionnellement élevé pour une communauté de la taille de Hawkesbury – bien au-delà de ce qui est considéré comme la norme dans de nombreuses municipalités comparables. Compte tenu à la fois de la rareté de l'entretien d'une piscine couverte de grande envergure dans une petite communauté et du coût prohibitif de la construction d'un nouvel établissement aquatique, la ville dispose d'une opportunité significative de repenser et de repositionner stratégiquement l'établissement aquatique existant afin de servir la communauté au cours des 20 à 25 prochaines années. En orientant des investissements en capital progressifs vers des améliorations ciblées et à fort impact, la ville peut moderniser l'installation, améliorer ses performances fonctionnelles et l'expérience des utilisateurs, et renforcer sa valeur à long terme. Il est important de noter que de nombreuses améliorations potentielles offrent également des opportunités d'augmenter les recettes et de réduire les déficits d'exploitation par rapport à la situation actuelle – des résultats qui devraient être considérés comme des éléments essentiels d'une globale stratégie d'investissement en capital

Cette stratégie d'investissement devrait s'attacher à évaluer l'état, la capacité, la fonctionnalité et le potentiel futur de l'installation aquatique existante et des éléments de construction associés. Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- les options d'extension possibles ;
- la mise en œuvre de bonnes pratiques, telles que l'ajout d'un bassin auxiliaire ou de loisirs ;

- Les améliorations à apporter au bassin existant, à la terrasse de la piscine et aux équipements destinés aux utilisateurs ;
- L'amélioration de l'espace réservé aux spectateurs et des tribunes ;
- La refonte des vestiaires pour améliorer l'accessibilité et l'expérience des utilisateurs ;
- Espace dédié à la gestion des programmes aquatiques, aux bureaux du personnel et au service à la clientèle ; et
- Améliorations de la circulation interne et de la sécurité des accès entre la piscine, la salle polyvalente et l'ensemble des installations.

La stratégie doit également évaluer les systèmes mécaniques et les installations techniques de la piscine, y compris les possibilités d'efficacité énergétique, la récupération de la chaleur résiduelle et les performances sur le cycle de vie à long terme, ainsi que les équipements communautaires complémentaires tels que les espaces de réunion ou de programme au niveau de la piscine, le cas échéant.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de l'actif, ces travaux doivent suivre un processus formel et structuré comprenant : (a) une évaluation détaillée de l'état actuel et des lacunes ; (b) l'élaboration et l'évaluation d'options de réinvestissement, d'extension et de modernisation ; (c) une consultation ciblée des groupes d'utilisateurs, des partenaires et du public sur des concepts d'amélioration spécifiques ; et (d) une stratégie de mise en œuvre claire. La stratégie de mise en œuvre devrait identifier les interventions prioritaires à court terme nécessaires pour répondre aux besoins essentiels du bâtiment et des systèmes, évaluer les avantages de combiner ces interventions avec des améliorations et une modernisation à plus long terme, et établir des approches par

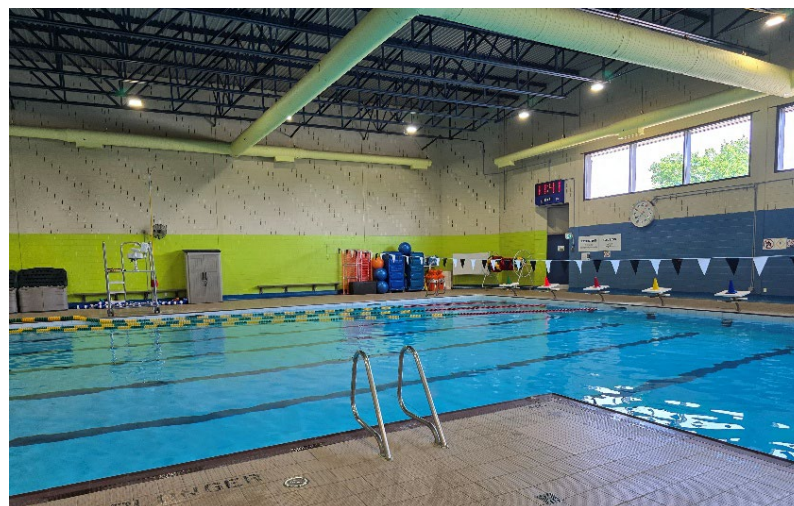
étapes qui minimisent les perturbations de service tout en faisant progresser les meilleures pratiques en matière de conception, d'équipements, d'accessibilité et d'exploitation des installations aquatiques.

Ensemble, ces travaux contribueront à garantir que le RHSC, en particulier ses installations aquatiques, reste un atout communautaire de haute qualité qui continue de fonctionner, sûr, accessible, économe en énergie, et répondre aux besoins en constante évolution tout au long de la durée de vie du plan directeur.

Les activités aquatiques en tant que domaine de service essentiel

Ces dernières années, la ville a proactivement élargi l'offre de programmes et amélioré l'utilisation globale de la piscine, et cette dynamique devrait se poursuivre. Les futurs investissements en immobilisations joueront un rôle clé pour permettre un programme aquatique plus flexible et diversifié en supprimant les contraintes physiques et opérationnelles et en répondant aux besoins actuels en matière de programmation. Une approche équilibrée de la gestion des horaires de la piscine, qui concilie de manière appropriée les locations, les programmes inscrits et les possibilités d'accès libre, sera essentielle pour garantir un accès équitable, maximiser l'utilisation et répondre à un large éventail de besoins communautaires.

Grâce à des réinvestissements ciblés, combinés à des améliorations opérationnelles et des ajustements de programmation, la Ville peut améliorer la fonctionnalité de la piscine, élargir le potentiel de programmation, et améliorer l'expérience globale des utilisateurs, en veillant à ce que l'installation aquatique reste un élément de grande valeur du RHSC pour les années à venir.



Espace multifonctionnel

Afin de garantir un accès équitable et une utilisation efficace des équipements municipaux, la gestion de cet espace multifonctionnel ne doit plus reposer principalement sur la location à des tiers et l'utilisation informelle sans réservation préalable. Bien que la location reste importante, ce modèle limite la capacité de la municipalité à combler de manière proactive les lacunes en matière de services et à orienter l'offre de loisirs. Le plan directeur préconise une transition vers des programmes municipaux gérés plus

directement et sur inscription, en particulier pour les activités sur terrain très demandées, afin d'améliorer le taux d'utilisation et d'adapter les services aux besoins de la communauté.

Recommandations :

- 13. Créer et alimenter un fonds de réserve dédié au RHSC, soutenu par une contribution annuelle régulière alignée sur les besoins de rénovation du cycle de vie moyen de 20 ans de l'installation, afin de répondre à la fois aux exigences courantes de bon état d'entretien et aux besoins périodiques de rénovation majeure.**
- 14. Donner la priorité à la rénovation du RHSC tout au long de son cycle de vie, en et en mettant l'accent sur les installations aquatiques, afin de garantir qu'elles restent fonctionnelles et accessibles à tous les utilisateurs. Par exemple, la modernisation du système de déshumidification mécanique, ainsi que le sablage et la peinture des structures métalliques de la piscine et de la salle polyvalente sont nécessaires pour préserver une expérience de haute qualité.**
- 15. Préparer une stratégie d'investissement en capital complète et fondée sur la conception, axée sur les activités aquatiques, pour le RHSC afin d'orienter les réinvestissements à court, moyen et long terme dans la piscine existante et les systèmes du bâtiment connexes. La stratégie devrait inclure une et actualisée évaluation complète de l'état du bâtiment et évaluer les lacunes existantes, les possibilités de modernisation et d'agrandissement, les améliorations en matière de circulation et d'accès sécurisé, l'accessibilité (AODA) et la conformité aux codes, l'efficacité énergétique, ainsi que les améliorations des installations aquatiques et des espaces, avec une approche claire de mise en œuvre et de phasage qui maximise l'impact des investissements en capital progressifs.**
- 16. Tirer parti d'un réinvestissement ciblé en capital pour soutenir une stratégie affinée d'exploitation et de programmation aquatique pour la piscine du RHSC qui élargisse la capacité de programmation, améliore l'expérience des utilisateurs et renforce l'efficacité opérationnelle. La stratégie devrait continuer à équilibrer les locations, les programmes sur inscription et les possibilités d'accès libre afin d'améliorer l'utilisation, de favoriser un accès équitable et de répondre aux besoins changeants de la communauté tout en contribuant à l'amélioration des résultats financiers au fil du temps.**
- 17. Établir des objectifs de service clairs pour les programmes municipaux sur inscription au sein de la salle multifonctionnelle, en particulier pour les activités sur terrain très demandées. Ajuster les attributions de location au fil du temps afin de favoriser un équilibre entre les programmes municipaux, les locations et l'accès libre, les futures améliorations des immobilisations servant à accroître la flexibilité, l'utilisation et l'adéquation aux besoins de la communauté.**

5.4 Des espaces flexibles pour répondre à l'évolution des besoins

Bâtiment annexe

Le bâtiment annexe joue actuellement un rôle complémentaire au sein de du campus RHSC et abrite le Centre pour personnes âgées, un atout communautaire précieux qui offre des opportunités essentielles de socialisation, de programmation et de soutien aux personnes âgées. Le bâtiment comprend également un espace polyvalent de 1 000 m² pouvant être loué, qui accueille toute une gamme de programmes et d'activités communautaires. Ces fonctions sont essentielles pour répondre aux besoins des personnes âgées et des organisations communautaires et doivent continuer à être soutenues. Parallèlement, la consultation et l'examen des installations ont mis en évidence une sous-utilisation des capacités des installations intérieures existantes et un manque notable d'espaces dédiés et adaptés aux jeunes.

À court et moyen terme, la Ville devrait s'engager à maintenir le bâtiment annexe en bon état, notamment en réalisant les travaux d'amélioration nécessaires, tels que le remplacement de la toiture, et devrait rechercher activement les subventions disponibles pour financer ces investissements. À cet égard, il serait souhaitable que la Ville évite de conclure des contrats de location à long terme pour le bâtiment annexe qui pourraient limiter sa flexibilité future ou la possibilité de le réaffecter. Parallèlement, il convient de conserver une vision stratégique à plus long terme afin d'étudier si un autre emplacement, éventuellement au cœur du centre-ville, pourrait mieux répondre aux besoins des programmes destinés aux aînés tout en contribuant à l'animation et à l'accessibilité du centre-ville. Si une telle opportunité se présentait, le site de l'annexe pourrait alors être réaménagé pour répondre à d'autres besoins en matière de loisirs.

Évaluer la faisabilité d'un espace dédié aux jeunes, éventuellement dans des zones sous-utilisées de l'annexe ou dans un autre emplacement grâce à des partenariats, permettrait à la ville de combler cette lacune tout en conservant les usages principaux.

Centre culturel Le Chenail (Maison de l'île)

Le Centre culturel Le Chenail, qui occupe la Maison de l'île, est un atout culturel, récréatif et socio-économique essentiel pour la ville de Hawkesbury et l'ensemble de la région, soutenant la culture francophone, la programmation multiculturelle, les festivals pour enfants et la fréquentation régionale. La consultation a mis en évidence une demande croissante pour ses espaces intérieurs et extérieurs, ainsi que des défis liés aux problèmes de stationnement, à la coordination opérationnelle et à l'alignement limité à long terme avec la planification et la programmation municipales.

Prendre en compte les considérations liées au cycle de vie et les obstacles opérationnels, et veiller à ce que la Maison de l'île et les terrains environnants soient pleinement intégrés dans la planification globale des parcs, des loisirs et du secteur riverain permettra de garantir la coordination des investissements, le soutien de la programmation culturelle tout au long de l'année et le maintien de ce lieu unique en tant que destination communautaire dynamique et inclusive.

Recommandations :

- 18. S'engager à entretenir le bâtiment annexe à court et moyen terme grâce à des investissements ciblés visant à le maintenir en bon état, y compris des améliorations prioritaires liées au cycle de vie telles que le remplacement de la toiture, tout en recherchant activement des subventions destinées aux personnes âgées et aux infrastructures.**

19. Lancer une étude à plus long terme sur d'autres emplacements possibles pour un futur centre pour personnes âgées, en privilégiant les sites qui améliorent l'accessibilité et la visibilité et soutiennent la revitalisation du centre-ville grâce à une intégration avec des usages commerciaux et communautaires compatibles.
20. Évaluer la faisabilité de la création d'un espace dédié aux jeunes au sein des espaces sous-utilisés des installations intérieures existantes, ou dans un autre lieu grâce à des partenariats potentiels, en reconnaissant les avantages qu'un tel espace pourrait apporter.
21. Traiter les problèmes d'entretien liés au cycle de vie qui affectent la fonctionnalité de la Maison de l'île afin de soutenir la poursuite de l'offre de programmes et d'événements culturels.
22. Veiller à ce que la Maison de l'île, ses espaces extérieurs et les terrains adjacents (y compris Hamilton Island) soient pleinement pris en compte dans les futurs plans directeurs des parcs et du front de mer afin de soutenir la programmation culturelle, les événements et l'accès public.





6. Parcs, espaces extérieurs et liaisons

6.1 Aménagement des espaces verts

Norme actuelle en matière d'aménagement des espaces verts

La ville gère actuellement 20,94 hectares d'espaces verts. Si l'on se base sur la population de 10 194 habitants recensée en 2021, cela représente 2,04 hectares d'espaces verts pour 1 000 habitants. Voir l'annexe 12 pour la répartition des espaces verts au sein de la ville.

Cette offre est conforme aux niveaux d'aménagement observés dans des municipalités comparables, où la norme se situe généralement entre 2,0 et 3,0 hectares pour 1 000 habitants.

Besoins futurs en espaces verts

Afin de maintenir globalement la norme actuelle en matière d'espaces verts et en se basant sur les projections démographiques de l'UCPR incluses dans le Plan officiel, la ville aura besoin de 2,9 hectares supplémentaires d'espaces verts d'ici 2046.

Évaluation de l'accessibilité piétonne des espaces verts

Une évaluation de l'accessibilité piétonne réalisée dans le cadre de l'évaluation de référence indique que Hawkesbury est bien desservie en espaces verts. Toutes les principales zones résidentielles de la ville se trouvent à une distance raisonnable à pied (500 à 800 mètres) d'un parc municipal. Il est à noter que le Parc Desjardins-Laurentian (situé dans le canton de Champlain) est situé juste à côté des zones résidentielles à l'est de Hawkesbury. Voir la pièce 13 pour plus de détails.

Pièce 11: Prévisions des besoins en espaces verts

	2021	2026	2031	2036	2041	2046
	<i>Recensement</i>	<i>Estimation</i>				
Population	10 194	10 950	11 100	11 260	11 420	11 620
Population ajoutée à partir de 2021	-	756	906	1 066	1 226	1 426
Aménagement d'espaces verts (norme actuelle)	2,0 ha / 1 000 nouveaux habitants					
Espaces verts supplémentaires requis	-	1,5	1,8	2,2	2,5	2,9

Recommandations :

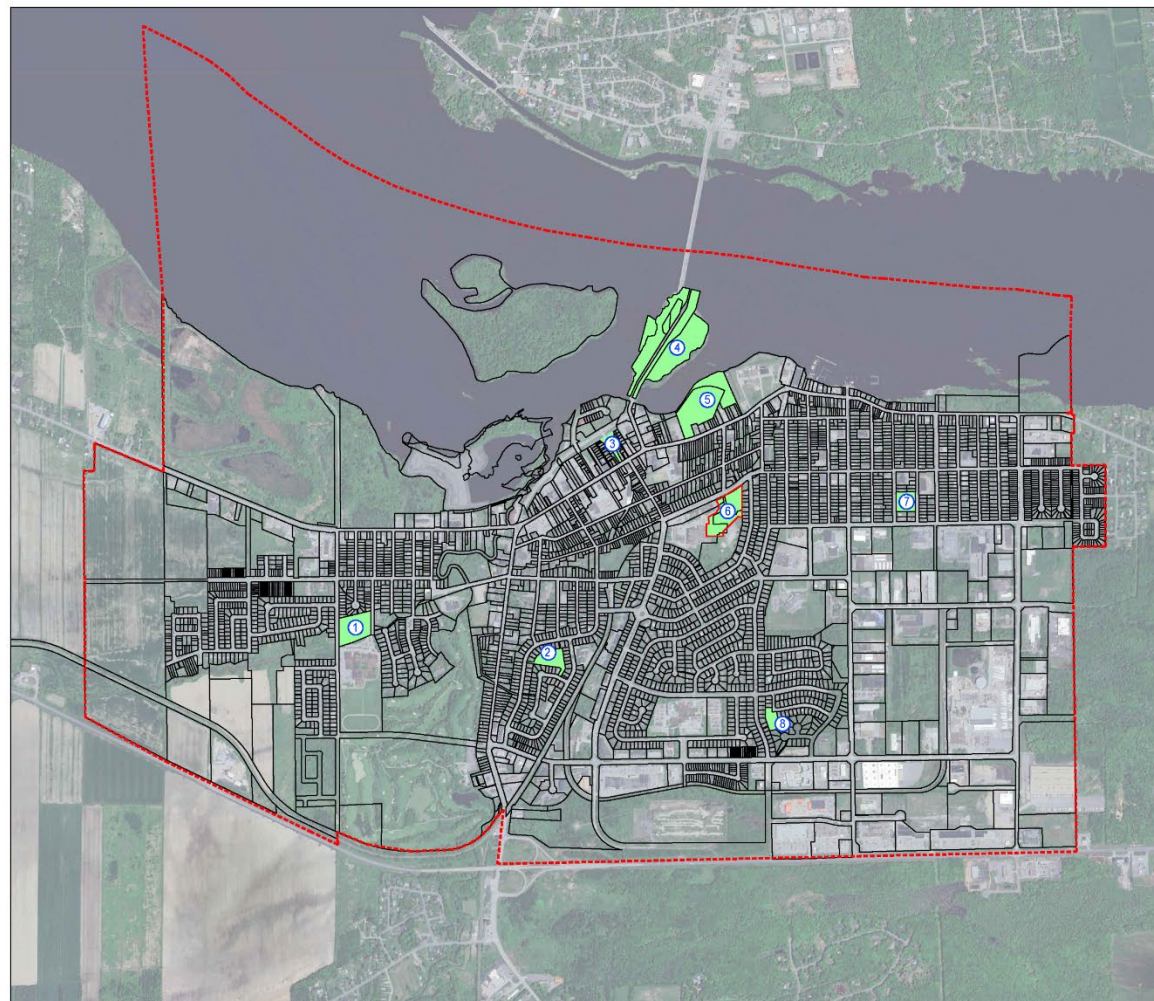
- Adopter un niveau de service en matière de parcs d'au moins 2,0 hectares d'espaces verts pour 1 000 nouveaux résidents afin de garantir un niveau adéquat d'offre de parcs et d'espaces verts pendant la période couverte par le Plan et au-delà.**



Pièce12: Carte de répartition des parcs et des espaces verts

- EXISTING PARKS -**
1. Parc Cadieux
 2. Parc Old Mill
 3. Place des Pionniers
 4. Parc De La Confederation
 5. Parc Cyr-de-LaSalle
 6. Parc Memorial /RHSC
 7. Parc Larocque
 8. Parc Sidney Park

Remarque : le site du Parc Memorial / RHSC sera réaménagé une fois l'échange de terrains avec le CEPEO finalisé.



REFERENCE PLAN

N.T.S

Legende
 Limites municipales
 Parc
 PARK

Client: **AWKESBURY**

North Arrow:

Graphic Scale:
 0 100 250 500 1000

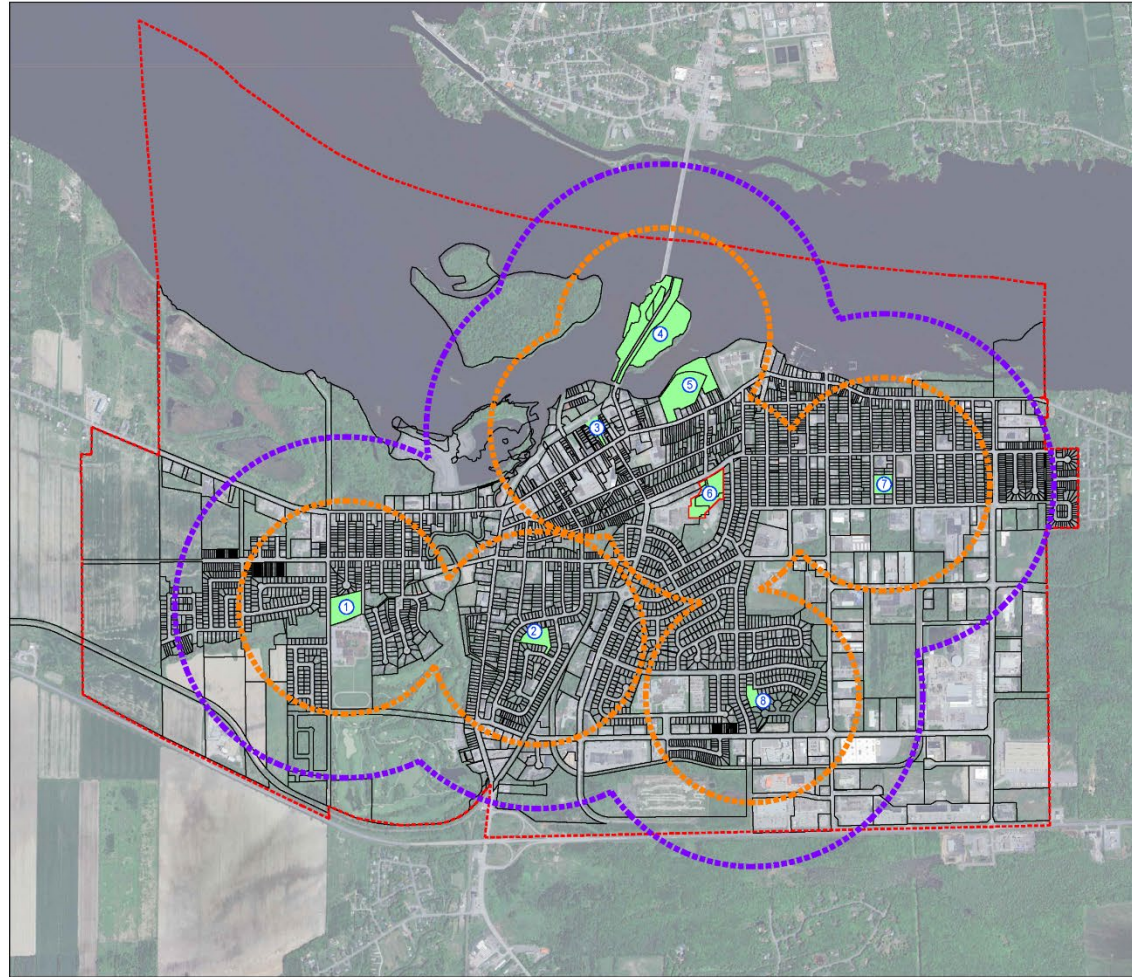
Consultant:
the mbtw group
mbtw inc. | 233 Wakefield Ave., Unit 1A | Toronto, Ontario, Canada M8H 1G8
 T: (416) 469-7707 | F: (416) 469-1883 | www.mbtw.com

**PARKS & RECREATION
 MASTER PLAN
 FIGURE 1.0**

**PARKS & OPEN SPACE
 TOWN OF HAWKESBURY DISTRIBUTION**

Pièce13: Évaluation de la praticabilité piétonne de Parkland

- EXISTING PARKS -**
1. Parc Cadieux
 2. Parc Old Mill
 3. Place des Pionniers
 4. Parc De La Confederation
 5. Parc Cyr-de-LaSalle
 6. Parc Memorial
 7. Parc Larocque
 8. Parc Sidney Park



REFERENCE PLAN

N.T.S.

LEGEND

- Limites municipales
- Accessibilité piétonne à 500 m
- Accessibilité piétonne à 800 m
- Parc

Client: **WAWKESBURY**

North Arrow:

Graphic Scale:
0 100 250 500 1000

Consultant:
the mbtw group
landscape architecture | urban design | design guidelines | consultation | park design | leisure design
255 Midland Ave., Unit 1A | Toronto, Ontario, Canada M5H 1G8
T: (416) 460-7767 | F: (416) 460-1800 | www.mbtw.com

**PARKS & RECREATION
MASTER PLAN
FIGURE 1.1**

**PARKS & OPEN SPACE
TOWN OF HAWKESBURY DISTRIBUTION**

6.2 Hiérarchie des espaces verts

Ce plan directeur établit une hiérarchie des espaces verts afin d'orienter le développement futur des parcs. Cette hiérarchie guide non seulement la planification et l'aménagement des parcs, mais sert également de base pour évaluer l'adéquation des espaces proposés à diverses activités de loisirs. Grâce à ce cadre, la municipalité peut s'assurer que chaque parc est correctement équipé et programmé pour répondre aux besoins du groupe d'utilisateurs auquel il est destiné. Cela favorise la cohérence et la qualité de tous les types de parcs, des parcs de quartier aux parcs de destination, et soutient à la fois l'utilisation quotidienne et celle lors d'événements spéciaux.

Toutes les décisions concernant les espaces verts transmises par le biais des demandes d'aménagement doivent s'aligner sur les objectifs de développement des espaces verts définis dans ce plan directeur.

Les nouveaux projets d'espaces verts devront respecter la hiérarchie établie, qui définit les normes pour les différents types de parcs au niveau du quartier, de la communauté et de la destination.

Une hiérarchie des espaces verts comporte généralement le moins de parcs au sommet (parcs de destination) et le plus grand nombre à la base (parcs de quartier). Hawkesbury suit cette structure, qui doit être préservée à l'avenir.

Recommandations :

24. Adopter la hiérarchie des espaces verts proposée dans le présent plan directeur comme base pour la planification,

L'acquisition, la conception, l'aménagement et la programmation des espaces verts.

Pièce14: Nombre de parcs dans chaque catégorie de la hiérarchie des parcs



Pièce 15: Proposition de hiérarchie des espaces verts

Classification	Zone de desserte	Taille idéale	Objectif/Fonction	Emplacement	Équipements possibles	Parcs OSM
Parc de destination	Dessert toute la région et au-delà	Varie selon l'usage prévu.	Lieux phares pour les événements régionaux et touristiques, y compris les activités et événements sociaux et culturels. Peut également inclure des espaces naturels destinés à la conservation.	Façade donnant sur des artères routières et/ou la rivière des Outaouais. Situé à proximité immédiate des bâtiments municipaux, des installations culturelles, etc. Connexions importantes avec les espaces verts et le réseau de sentiers.	Pelouses ouvertes pour des événements spéciaux, amphithéâtre, kiosques, infrastructures pour les sports nautiques, aires de pique-nique, sentiers, etc.	Parc de la Confédération
Parc communautaire	Dessert l'ensemble de la ville et au-delà	Suffisant pour offrir une gamme d'installations de loisirs. >3 ha	Pôle d'attraction pour la ville avec des installations majeures pour les loisirs en famille. Activités de loisirs structurées et non structurées, actives et/ou passives.	Façade sur des artères et/ou des routes collectrices à forte visibilité. Situé à proximité de bâtiments municipaux, d'espaces naturels ou d'éléments environnementaux.	Terrains de sport, terrains de jeu, aires de jeux de moyenne à grande échelle, aires de jeux aquatiques, installations pour véhicules tout-terrain, jardins communautaires, aires de pique-nique, toilettes, etc.	Parc Cyr-de-LaSalle et parc canin, RHSC/Memorial Park et Pioneers' Place
Parc de quartier	Dessert le quartier immédiat (400 à 800 m à pied)	Suffisant pour offrir des installations de loisirs limitées. >1 ha	Points de convergence pour le quartier, avec des installations à petite échelle répondant aux besoins des résidents à distance de marche.	Situé au centre d'un quartier et très visible.	Terrains de jeux de petite à moyenne taille, aires de pique-nique, terrains de sport polyvalents, patinoire extérieure, aires de jeux	Parc Cadieux, parc Larocque, parc Old Mill et parc Sidney

Classification	Zone de desserte	Taille idéale	Objectif/Fonction	Emplacement	Équipements possibles	Parcs OSM
			Activités de loisirs actives et passives non structurées/informelles.		informelles/pelouses ouvertes, etc.	

6.3 Affectation et acquisition d'espaces verts

La ville de Hawkesbury acquiert principalement de nouveaux espaces verts par le biais de la cession de terrains ou de contributions financières en lieu et place (CIL), comme l'autorise la Loi sur l'aménagement du territoire. Ces mécanismes favorisent la création de parcs dans les nouveaux quartiers, ainsi que dans les zones faisant l'objet d'une densification ou d'un réaménagement.

En vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, la Ville peut exiger des promoteurs qu'ils cèdent des terrains à des fins de parc public ou de loisirs comme condition préalable à l'aménagement ou au lotissement. Par ailleurs, si le terrain proposé n'est pas adapté, par exemple s'il est trop petit pour accueillir des installations de loisirs dignes de ce nom (par exemple, moins de 1,0 ha), la Ville peut accepter à la place un paiement en espèces en contrepartie. Ces fonds peuvent ensuite être utilisés pour acquérir des espaces verts plus appropriés ailleurs ou pour améliorer les équipements de loisirs existants. Cette approche est soutenue par le présent plan directeur et garantit que les communautés en pleine croissance continuent de bénéficier d'espaces verts accessibles, même lorsque la cession physique de terrains n'est pas envisageable.

Le Plan officiel de la Ville définit les politiques de cession de terrains destinés à des parcs conformément à l'article 51.1 de la Loi sur l'aménagement du territoire, ainsi que les politiques relatives aux paiements en espèces et aux taux de remplacement. Le Plan officiel autorise également la Ville à adopter un règlement sur la cession de

terrains destinés à des parcs, qui n'existe pas actuellement. Le présent plan directeur soutient l'élaboration d'un tel règlement, qui s'accompagne généralement d'une politique de cession de terrains destinés à des parcs.

Les politiques de cession de terrains destinés à des parcs établissent le cadre des exigences en matière de cession de terrains destinés à des parcs et décrivent comment les paiements en espèces sont calculés. Ces documents constituent des outils importants pour guider la Ville dans l'acquisition de nouveaux terrains destinés à des parcs ainsi que dans la conception et l'aménagement des installations de parcs existantes, en particulier lors de l'examen des projets d'aménagement proposés.

Les éléments clés d'une politique de cession de terrains à des fins de parc comprennent généralement :

- Les exigences légales énoncées dans la Loi sur l'aménagement du territoire.
- Les exigences, protocoles et méthodes de calcul spécifiques en matière de cession de terrains destinés à des parcs.
- Les détails relatifs aux exigences de cession et au calcul des paiements en espèces en lieu et place de la cession d'espaces verts.
- Des dispositions relatives aux évaluations, aux crédits et aux exemptions.
- Des lignes directrices pour le transfert à titre gratuit d'espaces verts non constructibles, tels que les bassins de rétention des eaux pluviales, les terrains boisés, les terrains en vallée, les plaines inondables et les terrains à risque.
- Reconnaissance des sentiers comme élément de la cession d'espaces verts.
- Normes relatives à l'emplacement et à la configuration privilégiés des espaces verts.
- Protocoles d'affectation des paiements en espèces tenant lieu de cession, y compris la création d'un fonds de réserve.

L'affectation d'espaces verts lors des phases de planification et d'approbation des grands projets d'aménagement est essentielle pour garantir aux résidents des espaces verts accessibles à long terme. L'alignement de la cession d'espaces verts sur les normes municipales et les besoins de la communauté favorise les

possibilités de loisirs, promeut la durabilité environnementale et contribue à la qualité de vie globale. Une collaboration précoce avec les promoteurs et une mise en œuvre cohérente des politiques sont essentielles pour atteindre ces objectifs.

Stratégies d'acquisition alternatives

Afin de garantir que la norme cible en matière d'espaces verts soit atteinte, la municipalité devra acquérir des espaces verts au-delà de ceux obtenus par le biais des exigences de cession d'espaces verts pour les nouveaux projets d'aménagement. Cela pourrait se faire en recourant à diverses stratégies, notamment, mais sans s'y limiter:

- Achat, location, échange ou servitudes foncières ;
- La reclassification des terrains excédentaires appartenant à la municipalité en espaces verts ; et/ou
- des partenariats visant à créer des espaces verts par l'intermédiaire de partenaires communautaires.

Acquisition stratégique de terrains à long terme

Ce plan directeur vise à garantir la création future d'un parc communautaire grâce à une réserve foncière dans la partie ouest de la ville, afin de répondre au besoin de près de 3,0 hectares d'espaces verts identifié pour la période couverte par le plan et de permettre à la municipalité de répondre de manière proactive à la demande liée à la croissance (étant donné que la cession de terrains ne devrait pas permettre d'obtenir les terrains nécessaires). Cette approche constitue également une stratégie d'atténuation importante compte tenu des incertitudes actuelles concernant la mise à disposition de parcs et de terrains de sport. En particulier, le recours aux partenariats avec les écoles peut être limité par les

priorités de programmation des commissions scolaires, les restrictions d'accès ou la capacité des installations au fil du temps, tandis que les parcs existants, tels que le parc Cyr-de-LaSalle, pourraient ne pas être en mesure de répondre aux besoins futurs en matière d'installations récréatives majeures (par exemple, un terrain de baseball supplémentaire) sans nuire aux utilisations existantes ou aux conditions environnementales.

La création d'une réserve foncière offre une flexibilité à long terme au-delà de l'horizon du plan, réduisant le risque de pénurie future de terrains et garantissant que la Ville ne soit pas limitée par un manque de sites appropriés dans les années à venir. Elle permet également à la Ville à répondre à des besoins actuellement inconnus mais prévisibles, tels que les sports émergents, l'évolution des tendances en matière de loisirs ou les formes alternatives de loisirs passifs, permettant ainsi d'aligner le développement futur des parcs sur les préférences changeantes de la communauté et les opportunités qui se présentent.

Recommandations :

- 25. Élaborer une politique globale d'affectation des espaces verts, soutenue par un règlement municipal habilitant, afin de garantir une mise à disposition cohérente et équitable d'espaces verts dans les futurs aménagements. Cette politique devrait refléter les projections de croissance de la ville et ses besoins en matière de loisirs.**
- 26. Prévoir d'acquérir au total 2,9 hectares d'espaces verts d'ici 2041 afin de répondre aux besoins en matière d'espaces verts liés à la croissance démographique prévue, en privilégiant les parcelles de grande taille (par exemple, d'au moins 1,0 ha) pour permettre l'implantation d'installations de loisirs. Donner la priorité à la constitution d'un parc foncier dans le quartier ouest en plein développement afin de garantir un futur site**

destiné à un parc communautaire d'environ 3 hectares. Cette approche permettra de répondre aux besoins en parcs liés à la croissance et de préserver une certaine souplesse pour l'aménagement futur de parcs et de terrains de sport, à mesure que les besoins de la communauté et les possibilités de financement évolueront.

6.4 Planification et aménagement des parcs

À Hawkesbury, la planification, la conception et la rénovation des parcs et des espaces verts doivent s'appuyer à la fois sur le leadership municipal et sur une participation communautaire ciblée. Une planification spécifique à chaque site permettra d'identifier les besoins en infrastructures, les améliorations en matière d'accessibilité et les possibilités d'améliorer les équipements et la capacité d'accueil d'événements, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs municipaux en matière de parcs et d'espaces verts.

Ce plan directeur recommande l'élaboration d'un plan conceptuel pour le parc (Concept Plan) concernant le parc Cyr-de-LaSalle et le parc canin afin de favoriser une approche coordonnée en matière de réinvestissement, de programmation et d'utilisation à long terme. Le plan conceptuel et l'étude d'adéquation du site doivent inclure la conception préliminaire, le développement du projet, l'estimation des coûts d'investissement et une stratégie de mise en œuvre (par exemple, par étapes ou en une seule fois). La conception doit spécifiquement répondre à en aménageant l'entrée et la zone de mise à l'eau, en développant une promenade/un sentier piétonnier continu le long du bord de l'eau, et en vérifiant si le site peut accueillir un terrain de baseball supplémentaire pour les jeunes, ainsi qu'une utilisation sécuritaire du parc canin.

Alors que Hawkesbury poursuit le renouvellement et l'extension de son réseau de parcs, il est essentiel que l'aménagement de nouveaux parcs réponde aux attentes changeantes de la

communauté en matière de sécurité, d'accessibilité et de résilience climatique. L'intégration des principes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) dans la planification et la conception des parcs contribuera à garantir que les nouveaux parcs soient accueillants, inclusifs et sûrs pour les résidents de tous âges et de toutes capacités.

Parallèlement, la hausse des températures et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes soulignent l'importance de prendre en compte les aspects liés à la santé et au confort liés au climat grâce à une conception réfléchie des parcs. L'intégration de dispositifs visant le confort des usagers, tels que des points d'hydratation (par exemple, des bornes de remplissage d'eau, des fontaines), l'augmentation de la canopée arborée dans les espaces non programmés des parcs (arbres d'ombrage), la mise en place de structures d'ombrage et la préservation globale des arbres, améliorera le confort thermique, favorisera une utilisation plus longue et plus agréable des parcs, et contribuera à la réalisation d'objectifs plus larges en matière de santé publique et d'environnement. Ensemble, ces approches contribueront à créer des parcs accessibles, sûrs, résilients et adaptés aux besoins de la communauté tout au long de la durée du Plan.

Recommandations :

27. Entreprendre un plan conceptuel pour le parc Cyr-de-LaSalle et le parc canin afin d'étudier la possibilité de formaliser l'entrée et la zone de mise à l'eau, de développer une promenade/un sentier piétonnier continu le long du bord de l'eau, de vérifier si le site peut accueillir un terrain de baseball supplémentaire pour les jeunes et d'assurer une utilisation sécuritaire du parc canin.

28. Intégrer les principes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et de la prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) dans la planification et l'aménagement de nouveaux parcs afin de favoriser des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles.

29. Atténuer les problèmes de santé liés au climat en intégrant dans la conception des parcs des éléments visant le confort des usagers, tels que des points d'hydratation, des arbres d'ombrage (contribuant à l'augmentation de la canopée), des structures d'ombrage construites et des mesures complètes de préservation des arbres.

Prévention du crime par l'aménagement du milieu

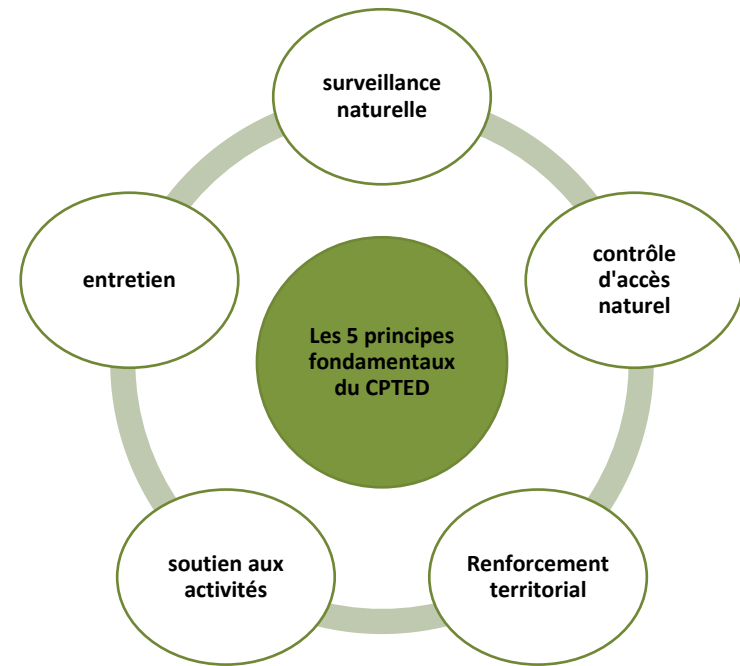
La prévention du crime par l'aménagement du milieu (CPTED) repose sur la théorie selon laquelle une conception adéquate et une utilisation efficace de l'environnement bâti peuvent conduire à une réduction de la criminalité et de la peur du crime, ainsi qu'à une amélioration de la qualité de vie. Les principes fondamentaux de la CPTED comprennent :

Surveillance naturelle : vise à maintenir les « intrus » sous observation en établissant des lignes de vue dégagées, en assurant la perméabilité visuelle des zones vulnérables, en élaguant la végétation envahissante, en installant un éclairage stratégique et en développant des aménagements capables de générer de l'activité de manière stratégique (par exemple, des terrasses).

Contrôle naturel de l'accès : vise à réduire les occasions de commettre des délits en définissant clairement les limites des espaces contrôlés (par exemple, clôtures, murets, aménagements paysagers, portails, etc.).

Territorialité : vise à développer un sentiment d'appartenance à un espace, que l'on en soit propriétaire ou non, en proposant des équipements dans les espaces communs qui encouragent l'activité et l'utilisation.

Soutien à l'activité : Favorise les activités autorisées et légitimes au sein d'un espace public, ce qui aide la communauté à comprendre l'usage prévu d'une zone.



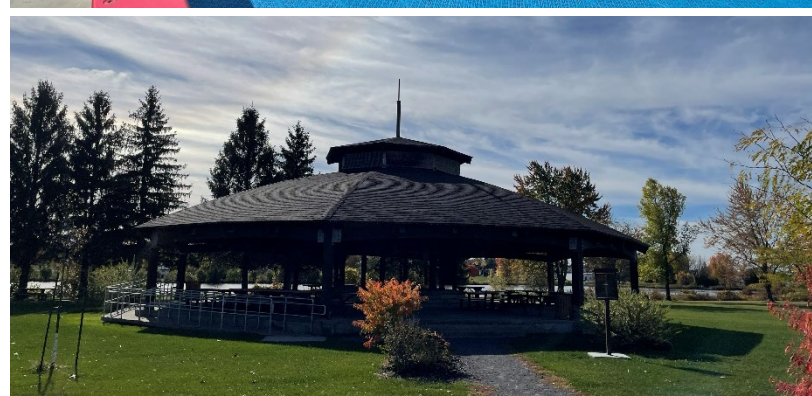
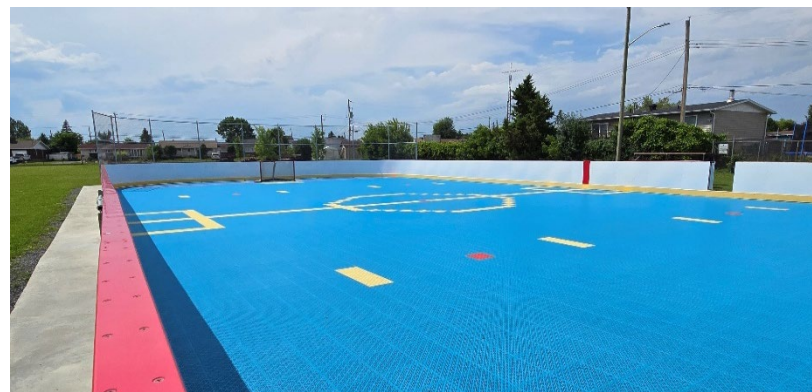
6.5 Aperçu des atouts en matière de loisirs de plein air

Les équipements de loisirs de plein air de la ville de Hawkesbury offrent un mélange d'activités récréatives actives et passives qui favorisent la santé communautaire, les liens sociaux et les programmes saisonniers.

Cette offre reflète une approche équilibrée de la planification des loisirs, avec des équipements adaptés aux sports organisés, aux jeux informels et aux rassemblements sociaux. Alors que certains parcs sont fortement programmés, d'autres offrent des espaces verts flexibles pour une utilisation spontanée. L'offre municipale est complétée par des installations mises à disposition sur les sites scolaires. Cela élargit encore l'accès aux équipements de plein air, en particulier pour les jeunes et les familles.

Besoins et priorités en matière d'installations de plein air

Compte tenu de l'offre déjà solide en installations de loisirs de plein air, ce plan directeur vise à préserver la qualité et l'accessibilité de ces atouts existants, tout en orientant des améliorations réfléchies et progressives qui répondent aux besoins évolutifs de la communauté à mesure que la ville continue de croître.



Type d'installation	Offre actuelle	Niveau de service observé	Niveau de service comparable (à titre indicatif uniquement)	Remarques (voir les recommandations pour plus de détails)
Champ rectangulaire	1,5*	1 pour 6 796 habitants	1 pour 2 000 à 3 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements scolaires (5 FE) complètent ceux de la municipalité. Possibilité de partenariat pour la mise en place d'un terrain en gazon synthétique de taille réglementaire.
Terrain de baseball	1,5*	1 pour 6 796 habitants	1 pour 3 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Il faut tenir compte de la participation croissante au baseball et du besoin d'un terrain mieux adapté aux jeunes.
Court de tennis	4	1 pour 2 549 habitants	1 pour 4 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à surveiller la demande afin de s'aligner sur les ratios d'offre. Les courts individuels ne sont pas recommandés.
Court de pickleball	4	1 pour 2 549 habitants	1 pour 4 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> L'offre en plein air est effectivement dédiée en fonction des besoins actuels satisfaits – niveau élevé. L'offre doit être fondée sur une demande avérée et un taux d'utilisation élevé.
Terrain de basket	1	1 pour 968 jeunes (10-19 ans)	1 pour 800 jeunes (10-19 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Les terrains de basket-ball situés sur les terrains scolaires complètent l'offre municipale.
Skatepark	1	1 pour 968 jeunes (10-19 ans)	1 pour 1 000 à 2 000 jeunes (10-19 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Le futur déménagement du skatepark devrait permettre d'évaluer les possibilités d'y intégrer des éléments diversifiés.
Aire de jeux	4	Sans objet	À distance de marche des zones résidentielles	<ul style="list-style-type: none"> Une approche de gestion des actifs pour la rénovation des aires de jeux. Prise en compte de nouvelles aires de jeux dans les futurs parcs.
Aire de jeux aquatiques	3	1 pour 243 enfants (0-9 ans)	1 pour 1 000 à 2 000 enfants (0 à 9 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Approche de gestion des actifs pour la rénovation des aires de jeux aquatiques.
Patinoire extérieure	3	1 pour 3 398 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Envisager de couvrir une patinoire extérieure.
Terrain de volley-ball	1	1 pour 10 194 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> L'offre doit être fondée sur une demande avérée et un taux d'utilisation élevé.

Pièce 16: Aperçu des installations de loisirs de plein air et stratégies clés

Piste de pétanque	11	1 pour 927 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none">• L'offre doit être fondée sur une demande avérée et un taux d'utilisation élevé.
Parc canin sans laisse	1	1 pour 10 194 habitants	Sans objet	<ul style="list-style-type: none">• Possibilités d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs.

*Sur la base de l'offre « effective » en équivalents de terrains non éclairés (FE) (les terrains éclairés comptant pour 1,5 équivalent non éclairé en raison de l'augmentation du temps de jeu en soirée), et les terrains juniors comptant pour 0,5 équivalent senior en raison de leur polyvalence d'utilisation limitée.

6.6 Investir pour répondre aux besoins de la communauté

Terrains rectangulaires

Le suivi des niveaux de participation et de l'utilisation des terrains de soccer junior gérés par la Ville sera essentiel pour comprendre les besoins futurs en matière de capacité supplémentaire de terrains rectangulaires. Les résultats de la consultation mettent en évidence une forte demande croissante pour le soccer et d'autres sports de terrain, dont beaucoup dépendent actuellement à la fois des installations municipales et scolaires, ainsi qu'un besoin identifié d'espaces supplémentaires pour les terrains extérieurs. Le football, en particulier, a été maintes fois cité comme une activité très accessible à tous les groupes d'âge en raison de son faible coût, de la flexibilité des niveaux de compétence requis et du matériel minimal nécessaire, ce qui laisse présager une croissance continue de la participation au fil du temps.

Parallèlement, la consultation a révélé l'aspiration de la communauté à disposer d'un dôme sportif couvert fonctionnant toute l'année, ce qui permettrait à la Ville d'améliorer l'accès local aux espaces d'entraînement, de réduire la dépendance vis-à-vis des installations situées en dehors de la municipalité et de se démarquer des communautés voisines. L'aménagement d'un terrain en gazon artificiel extérieur conçu pour permettre une éventuelle couverture future offre une voie flexible et financièrement responsable vers cet objectif. Une approche progressive, dans laquelle le terrain fonctionnerait initialement en plein air et serait conçu pour passer à une couverture par dôme saisonnière ou permanente si la demande le justifie, permettrait à la Ville de répondre à un besoin avéré tout en conservant une adaptabilité tout au long de la durée de vie du Plan directeur. Toute initiative de ce type devrait être étudiée en collaboration avec des partenaires potentiels, notamment les conseils

scolaires locaux (par exemple, le CEPEO) et d'autres prestataires de services, afin de maximiser les possibilités d'utilisation partagée et de partage des coûts.

Terrains de baseball

Actuellement, Hawkesbury ne dispose que d'un seul terrain de baseball adapté à une utilisation régulière, et celui-ci est principalement configuré pour le jeu de niveau senior. Cela limite la capacité de la ville à accueillir à la fois les ligues adultes et les jeunes joueurs, d'autant plus qu'une nouvelle ligue de baseball adulte est en train de se former et que la concurrence pour le temps de terrain limité s'intensifie. La planification d'un terrain de baseball supplémentaire, conçu pour mieux soutenir les jeux des jeunes et des juniors tout en complétant l'utilisation par les seniors, aiderait à combler cette lacune de service, améliorerait la flexibilité de la programmation et permettrait à la ville de répondre plus efficacement à un éventail plus large de besoins de participation tout au long de la durée du plan directeur. Cette opportunité devrait être explorée dans le cadre du plan directeur du parc Cyr-de-LaSalle.

Patinoires extérieures

La ville a récemment réalisé des investissements stratégiques dans les patinoires en plein air, soulignant ainsi leur importance en tant qu'atout communautaire. Il convient d'envisager de poursuivre ces investissements, notamment en envisageant la construction de patinoires en plein air couvertes, qui peuvent offrir un espace ombragé en été et être utilisées ou aménagées pour diverses activités de loisirs.

Terrains de basket

Le basket-ball est une activité accessible et abordable qui permet à tous les résidents, en particulier aux jeunes, de pratiquer davantage de sport de manière informelle. Ce plan directeur prévoit l'amélioration du terrain de basket-ball du parc Larocque, notamment avec de nouveaux filets, une nouvelle surface de jeu et le marquage des lignes.

Parc de skate (Skatepark)

Compte tenu de la suppression prévue du skatepark du RHSC/Memorial Park, il faudra trouver une solution de remplacement pour cette installation. Il serait préférable que cette nouvelle installation soit située dans un endroit très visible et facilement accessible aux jeunes. Toute nouvelle installation ne devrait pas être considérée comme un simple investissement destiné uniquement aux skateurs, mais devrait plutôt viser à créer des infrastructures polyvalentes susceptibles d'attirer un public plus large (par exemple, des pump tracks, etc.).

Aires de jeux

En ce qui concerne la planification et l'implantation de nouvelles infrastructures de jeux, la Ville devrait continuer à regrouper stratégiquement les équipements de loisirs afin de maximiser les avantages pour la communauté, d'encourager une utilisation multigénérationnelle et d'améliorer l'efficacité des investissements municipaux. Cela implique d'intégrer les nouvelles aires de jeux au sein de parcs plus vastes comprenant d'autres équipements de loisirs, plutôt que de les implanter de manière isolée à petite échelle.

Terrains de pickleball

Les résultats de la consultation indiquent un intérêt croissant pour le pickleball en plein air ; cependant, augmenter l'offre de terrains sans preuve suffisante de la demande risque d'entraîner une sous-utilisation et une utilisation inefficace des ressources municipales. Étant donné que les terrains de pickleball connaissent souvent des pics d'utilisation pendant des périodes limitées de la journée et de la saison, tout investissement supplémentaire devrait être guidé par une utilisation avérée des installations existantes et une capacité organisationnelle claire à soutenir la programmation. Exiger des preuves d'une demande soutenue et d'une utilisation efficace avant d'augmenter l'offre permettra de s'assurer que les investissements futurs correspondent aux besoins de la communauté, qu'ils soient équilibrés entre les différents groupes d'utilisateurs et qu'ils soient conformes aux objectifs de planification responsable des services.

Parc canin

Les activités de consultation ont révélé un souhait d'améliorations du parc canin, notamment au niveau de la barrière, du déneigement, de l'approvisionnement en eau potable, des arbres et des structures d'ombrage, ainsi que la prise en compte de mesures de sécurité liées au terrain de baseball adjacent. Un plan conceptuel pour le parc Cyr-de-Lasalle, tel que recommandé dans le présent plan directeur, devrait tenir compte de ces améliorations et préoccupations.

Sports et activités émergents

À mesure que les tendances en matière de loisirs évoluent et que les attentes des résidents changent, la ville de Hawkesbury a l'occasion de répondre par des infrastructures innovantes et inclusives qui reflètent les besoins d'une population diversifiée. Si les sports traditionnels restent importants, les activités émergentes, telles que le disc golf, les pump tracks et les jardins

communautaires, gagnent en popularité et offrent des options flexibles et accessibles à tous, quels que soient l'âge et les capacités. En adoptant les sports et les formats de loisirs émergents, Hawkesbury peut se positionner comme une communauté avant-gardiste et réactive.

Recommandations :

30. Surveiller l'utilisation des terrains de football gérés par la ville et évaluer la nécessité de créer des terrains rectangulaires extérieurs supplémentaires de taille réglementaire pour soutenir la pratique de plusieurs sports, y compris le football, en fonction de la demande avérée et de l'utilisation globale du réseau.
31. Si une capacité supplémentaire en terrains rectangulaires est nécessaire, rechercher des solutions collaboratives avec des partenaires locaux, notamment les conseils scolaires locaux et d'autres prestataires de services, afin d'explorer des possibilités d'utilisation partagée qui répondent à la demande avérée. Cela peut inclure l'évaluation de la faisabilité d'un terrain en gazon synthétique (avec la possibilité d'une couverture future) pour soutenir une utilisation multisports et positionner la ville comme un prestataire de loisirs différencié au sein de la région.
32. Étudier la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de baseball supplémentaire afin de mieux soutenir les activités des jeunes et des juniors et de remédier aux contraintes actuelles liées au fait que la ville ne dispose que d'un seul terrain de taille senior. Cette opportunité devrait être évaluée dans le cadre du futur plan conceptuel d'au parc Cyr-de-LaSalle, en veillant à trouver un équilibre entre les besoins des ligues de jeunes et ceux des ligues d'adultes.
33. Explorer les possibilités de couvrir une patinoire extérieure (par exemple, au parc Cadieux) afin d'améliorer la résilience face aux intempéries et d'étendre les possibilités de patinage en intersaison.
34. Concevoir un skatepark de remplacement pour pallier la suppression prévue du skatepark du RHSC/Memorial Park, en veillant à ce que la nouvelle installation dans un très visible et facilement accessible soit implantée. Ce projet de remplacement doit privilégier la création d'un espace moderne et polyvalent dédié aux sports à roulettes (par exemple, skate, trottinette, BMX, éléments de pump track) afin de répondre aux besoins d'un public plus large et d'optimiser les retombées positives pour la communauté tout au long de l'année.
35. Augmenter le nombre de terrains de pickleball uniquement lorsque la demande avérée et l'utilisation des terrains existants justifient un investissement supplémentaire.
36. Dans le cadre du futur plan de conception et d'au parc Cyr-de-LaSalle, évaluer les possibilités d'améliorer le parc canin existant. Il convient d'envisager des améliorations fonctionnelles telles que des portails améliorés, le déneigement, l'accès à l'eau potable, de l'ombre (arbres ou structures) et des mesures de sécurité liées à la proximité du terrain de baseball adjacent afin d'améliorer la facilité d'utilisation, le confort et la sécurité.
37. Suivre l'intérêt de la communauté et les tendances d'utilisation en mobilisant les résidents par le biais d'enquêtes, de consultations ponctuelles et de programmes pilotes afin d'évaluer la demande pour les sports émergents.

6.7 Entretien et rénovation des parcs et des installations de plein air

Parcs et installations extérieures

L'application d'une approche fondée sur le cycle de vie à la gestion des parcs et des installations extérieures qu'ils contiennent permettra de maintenir des niveaux de service constants et d'optimiser la valeur à long terme des actifs existants. La Ville devrait continuer à entretenir les installations extérieures existantes en s'attaquant de manière proactive au vieillissement des infrastructures, telles que les revêtements durs, les équipements de jeux, les équipements sportifs et les aménagements du site, afin de réduire les problèmes de sécurité, d'éviter les fermetures imprévues et de minimiser l'escalade des coûts de réparation au fil du temps.

Sur la base de l'examen détaillé des parcs, des installations extérieures et des bâtiments de soutien aux parcs réalisés dans le cadre du plan directeur, plusieurs actifs des parcs ont été identifiés comme nécessitant une attention à court terme en raison de leur état, de la sécurité ou de considérations liées au cycle de vie :

- **Parc de la Confédération** : des problèmes structurels ont été observés au niveau de la dalle de béton sous le belvédère et doivent faire l'objet d'une réparation prioritaire à court terme afin de garantir la sécurité du public et la poursuite de l'utilisation du site.
- **Parc Cyr-de-LaSalle et parc canin** : la clôture du terrain de baseball a atteint la fin de son cycle de vie et doit être remplacée pour maintenir des aires de jeux sûres et fonctionnelles.
- **Parc Memorial** : la clôture des courts de tennis et de pickleball a atteint la fin de son cycle de vie et doit être remplacée. De plus, le revêtement en asphalte des allées piétonnes menant aux courts doit être rénové pour améliorer la sécurité et l'accessibilité.
- **Parc Larocque** : L'aire de jeux aquatiques existante est en fin de vie et doit être remplacée à court terme afin de permettre la poursuite des activités récréatives familiales et des jeux aquatiques.

Chalets de patinage et bâtiments de soutien aux parcs

Les chalets de patinage sont proposés comme équipement complémentaire aux trois patinoires extérieures de la ville (situées au parc Cadieux, au parc Larocque et au parc Old Mill). Ces bâtiments offrent un endroit où les gens peuvent enfileur leurs patins et se réchauffer lors des journées froides. Les bâtiments de soutien aux parcs fournissent un espace intérieur pour le stockage de matériel d'exploitation et d'entretien des parcs de la ville utilisé par le personnel.

Ce plan directeur soutient le maintien des chalets de patinage sur les patinoires extérieures, en tant qu'équipements d'accompagnement essentiels qui favorisent la fréquentation hivernale et la sécurité, ainsi que des bâtiments de service dans les parcs, conformément aux exigences de la Ville. La Ville procède actuellement à des évaluations régulières de l'état des installations et à des inspections annuelles, un entretien régulier qui sont indispensables pour gérer les risques, garantir un accès public en toute sécurité et éclairer les décisions d'investissement à long terme en identifiant les problèmes à un stage précoce et en effectuant les réparations mineures avant qu'ils ne s'aggravent. Cependant, les évaluations visuelles réalisées dans le cadre de ce plan directeur indiquent que les chalets de patinage situés au parc Larocque et au

parc Old Mill arrivent en fin de vie fonctionnelle, et présentent des défis notoires liés à leur état et à leur conformité aux exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et du Code du bâtiment de l'Ontario (CBO). Dans ces cas, des rénovations ou des réparations majeures pourraient ne pas constituer une utilisation prudente ou rentable des ressources publiques, et le remplacement par une nouvelle construction devrait être envisagé comme une alternative au réinvestissement dans des structures vieillissantes.

Recommandations :

38. Poursuivre les inspections et les réparations régulières, y compris la planification du remplacement des équipements à la fin de leur durée de vie utile (gestion des actifs).

Recommandations spécifiques au parc nécessitant une attention particulière à court terme :

- a) Parc de la Confédération : réparer la structure en béton / la dalle sous le belvédère.
- 39. Parc Cyr-de-LaSalle et parc canin : Remplacer la clôture du terrain de baseball. Cette mesure devrait être envisagée dans le cadre du plan conceptuel du parc pour le site, comme recommandé dans le présent plan directeur.
- 40. Parc Memorial/Complexe RHSC : Remplacer la clôture des terrains de tennis et de pickleball ainsi que le revêtement en asphalte menant aux terrainerrains de tennis et de pickleball. L'intégration d'éléments visant le confort des usagers (par exemple, des structures d'ombrage, une station d'hydratation) devrait également être envisagée.

41. Parc Larocque : Remplacer l'aire de jeux aquatiques (en fin de vie) sur la base des consultations menées auprès des résidents locaux.

42. À mesure que les chalets de patinage et les bâtiments de soutien du parc arrivent en fin de vie, évaluer systématiquement la faisabilité d'une rénovation par rapport à un remplacement complet, en tenant compte des coûts du cycle de vie, de l'accessibilité, de l'efficacité énergétique et des besoins opérationnels et de programmation à long terme.

6.8 Le secteur riverain, une expérience emblématique

La rivière des Outaouais et les parcs riverains adjacents, notamment le parc de la Confédération, constituent des éléments emblématiques de l'identité de Hawkesbury. Ces zones devraient être mises en valeur et reconnues comme des caractéristiques déterminantes de la communauté, créant des espaces qui favorisent la fierté et le sentiment d'appartenance tant chez les résidents que chez les visiteurs. Le plan officiel de la ville encourage la mise en place d'un accès public aux rives de la rivière des Outaouais, ce que soutient également le présent plan directeur. À cet égard, il est recommandé que la ville élabore un plan directeur du secteur riverain.

Une étape clé de ce processus consiste à mettre en œuvre et à intégrer le plan directeur du parc Confédération dans le cadre de la stratégie globale pour le secteur riverain. En tant que plus grand espace vert de Hawkesbury, le parc Confédération est appelé à devenir un pôle régional et une destination phare pour les loisirs et la vie communautaire. L'intégration de ce plan permettra de

coordonner les aménagements et les activités futurs le long de la rivière des Outaouais, garantissant ainsi que le secteur riverain occupe une place centrale et dynamique au sein de la ville de Hawkesbury.

Les activités de consultation ont réaffirmé le souhait de la communauté de disposer des aménagements suivants sur le secteur riverain :

- Une plage publique/urbaine, avec un accès amélioré pour la baignade ;
- Du beach-volley et d'autres sports de plage ;
- Une rampe de mise à l'eau dédiée aux canoës et aux kayaks;
- Promenades et sentiers;
- Espaces d'observation du lac et de détente ; et
- Buvettes, kiosques de vente, terrasses avec musique live

Pièce17: Plan conceptuel du parc de la Confédération



Promenade/sentier continu le long du bord de l'eau

La création d'un sentier continu le long du bord de l'eau à l'est de la ville améliorera l'accès public au littoral, renforcera la connectivité et élargira les possibilités de transport actif et de loisirs. Une grande partie du bord de la rivière relève de plusieurs propriétaires, ce qui rend indispensable la collaboration avec les propriétaires fonciers non municipaux pour réaliser un tracé de sentier complet et ininterrompu. Une connexion officielle du sentier au Discovery Trail existants et au parc de la Confédération améliorerait la lisibilité du réseau, favoriserait le tourisme et les loisirs locaux, et ferait progresser les objectifs plus larges d'aménagement du territoire et de revitalisation du bord de l'eau, tout en garantissant un bénéfice

public à long terme grâce à une planification coordonnée et à des partenariats mutuellement avantageux.

Annexe18 : Terrains du bord de l'eau et liaisons potentielles



- Sentier Discovery existant
- - - Future promenade/sentier continu le long du front de mer

Dans le cadre de cette initiative, il est important de tenir compte des contraintes liées aux plaines inondables existantes et de la présence potentielle de friches industrielles le long de certaines portions du bord de l'eau, deux facteurs susceptibles d'influencer la faisabilité, la conception et le phasage de la mise en œuvre du sentier. Toute liaison future devra être soigneusement conçue pour répondre à ces conditions tout en minimisant les impacts environnementaux et en garantissant une résilience à long terme. Les solutions de sentiers peuvent donc varier selon l'emplacement et pourraient inclure une combinaison de chemins terrestres, de promenades surélevées ou flottantes, ou d'autres structures stables, choisies en fonction des conditions du site, des exigences réglementaires et des possibilités d'équilibrer l'accès public et la protection de l'environnement.

Ancien site du garage municipal

La Ville a récemment désaffecté l'ancien garage municipal, situé au 855, rue Main Est, en tant que site de travaux publics. Bien que le terrain soit soumis à des restrictions d'implantation en raison de sa proximité avec des installations voisines, et compte tenu de l'utilisation actuelle du site et de la nécessité éventuelle d'une dépollution des sols, il n'en reste pas moins un atout stratégique appartenant à la ville et situé en bord de mer, dont le potentiel récréatif devrait être pleinement exploité.

Pour ce faire, il convient de veiller à ce que les terrains situés près du rivage soient utilisés pour créer un sentier riverain (promenade) relié à l'aménagement des terrains du sentier riverain à la limite nord terrains municipaux adjacents et séparé du site de la station d'épuration des eaux usées, dont l'accès est sécurisé et contrôlé. Ce sentier s'étendra jusqu'à la rampe de mise à l'eau existante et

comprendra une extension du sentier riverain dans le cadre du réaménagement du parc Cyr-de-LaSalle.

Ce plan directeur soutient la création d'une aire de départ sur le site de l'ancien garage municipal afin de faciliter l'accès, l'orientation et les équipements destinés aux usagers du réseau de sentiers de la ville, y compris le sentier riverain continu ou la promenade en bois prévu, en coordination avec le plan directeur du secteur riverain recommandé.

Recommandations :

- 43. Donner la priorité à la mise en œuvre du plan conceptuel du parc de la Confédération afin de faire de ce parc une destination emblématique le long de la rivière des Outaouais.**
- 44. Mettre en œuvre un plan directeur global pour le secteur riverain afin de compléter le plan conceptuel du parc de la Confédération et d'évaluer les possibilités supplémentaires le long de la rivière des Outaouais, notamment les possibilités d'aménagement, l'amélioration des espaces verts, les liaisons avec le centre-ville et la création d'un sentier riverain continu.**
- 45. Collaborer avec les propriétaires fonciers non municipaux du secteur riverain afin d'aménager un sentier officiel et continu le long de la rive à l'est de la ville, avec une liaison claire vers le sentier Discovery existant.**
- 46. Superviser et financer la poursuite de l'évaluation environnementale et la remise en état du site de l'ancien garage municipal, y compris la réalisation d'un rapport sur l'état du site uniquement si cela est requis pour la conformité réglementaire ou la gestion à long terme en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement.**

47. Aménager l'ancien site du garage municipal en zone de départ de sentiers afin de faciliter l'accès, l'orientation et les équipements destinés aux usagers du réseau de sentiers de la ville, y compris le sentier riverain continu ou la promenade en bois prévus, en coordination avec le plan directeur du front de mer recommandé.

48. Évaluer les possibilités d'élargir l'accès public et l'utilisation récréative de l'île Hamilton à long terme. Cela devrait inclure l'exploration des possibilités de subventions auprès des niveaux supérieurs de gouvernement et d'autres sources.

6.9 Sentiers, accessibilité piétonne et liaisons

Le réseau de sentiers de Hawkesbury est un atout important pour les loisirs et le transport actif, mais il reste fragmenté et inégal à travers la communauté. Alors que plusieurs parcs et quartiers sont desservis par des itinéraires piétonniers informels ou des trottoirs locaux, de nombreux sites manquent de chemins internes, ce qui limite l'accessibilité, en particulier pour les usagers à mobilité réduite.

L'amélioration des sentiers et des liaisons a été une priorité absolue tout au long des activités de consultation et représente une opportunité significative ; elle est mise en avant dans le nouveau plan officiel de la ville (réseau de transport actif). L'ajout de chemins internes dans les parcs pour une utilisation tout au long de l'année, l'amélioration de la signalisation et la formalisation des liaisons avec le Discovery Trail soutiendraient les objectifs de transport actif, amélioreraient l'accessibilité et créeraient de nouvelles boucles récréatives entre les parcs. Le renforcement de ces liaisons améliorerait également la visibilité et la fréquentation des petits parcs de quartier, tout en attirant davantage de résidents et de visiteurs vers le bord de l'eau. Ce plan directeur soutient l'élaboration d'une stratégie coordonnée en matière de sentiers et

de connectivité afin d'identifier les maillons manquants et d'améliorer les liaisons entre les parcs et le réseau de transport actif au sens large, en mettant particulièrement l'accent sur l'exploitation et l'extension de l'accès au réseau de sentiers UCPR.

Recommandations :

- 49. Élaborer une stratégie coordonnée en matière de sentiers et de connectivité afin de renforcer la connectivité à travers la ville et avec le réseau de sentiers UCPR au sens large, en reliant les destinations clés, les installations de loisirs et les parcs au réseau de sentiers existant grâce à une combinaison de voies sur rue (conformément au réseau de transport actif) complétées par des itinéraires hors voirie.**
- 50. Évaluer la faisabilité de la mise en place d'une liaison piétonne sécurisée et dédiée vers le parc de la Confédération, distincte du corridor routier, éventuellement via un pont piétonnier ou une passerelle reliant le parc Cyr-de-Lasalle (conformément au plan conceptuel du parc de la Confédération).**





7. Mise en œuvre et suivi

7.1 Budgétisation et planification des investissements

Ce plan directeur fournit un cadre stratégique pour soutenir des décisions d'investissement éclairées et coordonnées concernant les infrastructures récréatives et culturelles de la ville de Hawkesbury. Il souligne également les implications à long terme d'un report des investissements, aidant ainsi la ville à hiérarchiser les projets qui répondent le mieux aux besoins de la communauté et à la durabilité des actifs.

Le présent plan directeur tient compte du fait que la capacité financière de la ville à mettre en œuvre de nouvelles initiatives variera au fil du temps, en fonction de la conjoncture économique et des priorités concurrentes en matière d'infrastructures. Afin de soutenir la mise en œuvre du plan de manière financièrement responsable, une approche de financement proactive et flexible sera nécessaire. Cela comprend :

- Explorer les possibilités de financement externe : rechercher activement des subventions, des aides financières et des opportunités de partenariat auprès des instances gouvernementales supérieures, des agences et des organisations communautaires.
- Équilibrer les impacts sur le capital et l'exploitation : prendre en compte à la fois les coûts d'investissement initiaux et les besoins à long terme en matière d'exploitation, d'entretien et de personnel lors de l'évaluation de la faisabilité des projets.
- Réduire au minimum les répercussions sur les résidents : identifier des outils de financement et des modèles de mise en œuvre qui limitent la charge financière pesant sur les

contribuables locaux tout en maximisant les avantages pour la communauté.

En alignant les stratégies de financement sur les priorités et les étapes décrites dans le présent plan directeur, la ville de Hawkesbury sera mieux placée pour mettre en place un système de loisirs flexible, inclusif et durable qui évoluera au rythme de la communauté.

7.2 Traitement des demandes de nouveaux investissements

Au cours de la période couverte par le plan, la ville pourrait recevoir des demandes spontanées de la part de groupes communautaires, de résidents ou de partenaires concernant la création ou l'amélioration d'équipements de loisirs. Toutes les demandes seront évaluées à l'aune des priorités et des niveaux de service établis dans le présent plan directeur, ainsi qu'en fonction des besoins avérés, des considérations d'équité et des implications financières et opérationnelles.

Les propositions peuvent faire l'objet d'un examen technique et nécessiter des informations complémentaires de la part des promoteurs. Bien que des possibilités de partenariat puissent être envisagées, aucune contribution n'implique d'obligations de la part de la municipalité.

Les demandes peuvent être examinées dans le cadre du processus de planification des investissements et de budgétisation de la Ville afin de garantir des investissements coordonnés et stratégiques.

À cet égard, la Ville devrait établir un processus d'examen clair et transparent pour les demandes spontanées concernant des équipements de loisirs nouveaux ou améliorés. Ce processus devrait

exiger des soumissions dans un format standardisé et évaluer les propositions en fonction de leur adéquation avec les priorités du Plan directeur, des besoins avérés de la communauté, des implications financières et opérationnelles, ainsi que de la viabilité à long terme. Les demandes devraient être soumises à l'examen du personnel et prises en compte, le cas échéant, dans le cadre du processus de planification des investissements et de budgétisation de la Ville.

Recommandations :

- 51. Mettre en place un processus d'examen clair et transparent pour les demandes spontanées concernant la création ou l'amélioration d'équipements de loisirs.**

7.3 Cycle d'examen et de mise à jour du plan

La mise en œuvre réussie de ce plan nécessitera le soutien d'un personnel dédié, une collaboration interdépartementale et une supervision administrative continue. Compte tenu de l'horizon de 15 ans du Plan, celui-ci doit rester adaptable aux changements des besoins de la communauté, à la croissance démographique et aux modes d'utilisation des installations. À cet égard, la Ville devrait mettre en place un groupe de travail interministériel composé de hauts représentants des services des loisirs, du tourisme et des installations, de l'urbanisme, des finances et d'autres services concernés. Ce groupe sera chargé de suivre les progrès, d'évaluer les besoins en ressources et de guider la mise en œuvre des recommandations clés.

Afin de rester pertinent et réactif, le Plan devrait faire l'objet d'un examen interne formel tous les cinq ans. Cet examen permettra de recalibrer les échéances, de hiérarchiser les besoins émergents et

de garantir l'alignement sur l'environnement de planification en constante évolution de la Ville.

7.4 Actions prioritaires et phasage

La mise en œuvre du Plan directeur des parcs et des loisirs s'articule autour de trois grandes phases sur un horizon de planification de 15 ans, offrant ainsi une feuille de route flexible et stratégique pour l'action.

Le court terme (années 1 à 3) se concentre sur la mise en place des bases de la mise en œuvre, notamment la mise à jour des politiques, les améliorations administratives et opérationnelles, le développement de partenariats, ainsi que les travaux préliminaires de planification, de faisabilité et de conception pour les projets d'installations prioritaires.

À moyen terme (années 4 à 7), l'accent est mis sur l'avancement de la conception détaillée, les autorisations et le développement par étapes des installations et infrastructures prioritaires, parallèlement à l'extension et au perfectionnement des programmes et services à mesure que les besoins de la communauté évoluent.

Le long terme (à partir de la 8e année) soutient la réalisation et l'achèvement des grands projets d'investissement, les initiatives de réinvestissement à long terme et l'optimisation continue de la prestation des services sur la base du suivi des performances, des retours de la communauté et des ressources disponibles.

L'entretien, la programmation, l'amélioration des services et le suivi des performances se dérouleront de manière continue. Le terme « continu » est utilisé pour décrire soit des pratiques existantes qui doivent être maintenues au fil du temps, soit de nouvelles pratiques qui doivent être mises en œuvre et maintenues de manière

continue, tout au long de la période de planification et dépendront des fonds disponibles, des capacités en personnel et de l'évolution des priorités de la communauté.

Les éléments identifiés comme étant à court terme devraient être pris en compte pour être inclus dans le budget d'investissement de

la ville dans un délai de 3 à 5 ans. Bien que le processus de budgétisation des investissements soit mené séparément, la matrice de phasage du présent plan directeur vise à éclairer et à soutenir ce processus.

7.5 Matrice de mise en œuvre détaillée

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
Prestation de services de loisirs			
Investir dans le jeu, la santé et le bien-être de la communauté			
1	Soutenir le modèle de prestation de services à deux niveaux, dans lequel la ville joue le rôle de principal fournisseur d'installations de loisirs intérieures et extérieures, facilite la mise en place de programmes proposés par d'autres acteurs et apporte son soutien aux prestataires tiers et aux associations à but non lucratif lorsque cela est approprié.	En cours	Mise en œuvre en cours
2	Surveiller les besoins en personnel au sein du service des loisirs et du tourisme en raison de l'augmentation des besoins en services. Plus précisément, cela concerne le maintien de niveaux adéquats d'entretien des parcs et des installations, ainsi que la prestation des services, y compris la coordination des programmes.	En cours	Élevé
Plus forts ensemble : partenariats pour étendre les services			
3	Élaborer et mettre en œuvre un cadre normalisé pour les accords de partenariat, de location et d'exploitation dans toutes les installations de loisirs municipales afin de garantir la cohérence, la transparence et l'alignement sur les objectifs municipaux.	Court terme (élaboration du cadre) / Mise en œuvre à mesure que de nouveaux accords sont conclus	Moyen
4	Renforcer la collaboration avec le CEPEO et le CSDCEO en améliorant les canaux de communication et en explorant les possibilités de partenariat (par exemple, le développement d'actifs).	Un engagement sera nécessaire continu	Élevé

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
5	Collaborer avec les partenaires communautaires (par exemple, les écoles locales, etc.) et les groupes d'usagers afin d'optimiser les investissements dans les installations de loisirs et les parcs pour en faciliter l'accès à la communauté et de déterminer l'équilibre approprié pour la prestation des services et des programmes, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.	En cours	Élevé
Programmes et événements : rassembler les gens			
6	Consulter régulièrement la communauté au sujet de l'évolution des préférences et identifier de nouveaux programmes qui élargiront la diversité des services offerts, en recherchant des occasions de combler les lacunes dans les services et d'améliorer l'utilisation des installations existantes (par exemple, la patinoire, etc.).	En cours	Moyen
7	S'efforcer de mettre en place une gamme complète de programmes pour les résidents grâce à des partenariats avec des groupes communautaires locaux et des prestataires de services à but non lucratif afin d'optimiser les atouts existants et de compléter les programmes proposés par la ville.	En cours	Élevé
8	Améliorer la bibliothèque de prêt de matériel de loisirs pour que la communauté puisse louer gratuitement du matériel de sport et d'activités de plein air.	Court terme (amélioration du stock) / En cours (renouvellement du stock)	Élevé
9	Collaborer avec les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR), les municipalités voisines et les partenaires communautaires locaux pour développer et promouvoir des festivals, des événements et des activités visant à attirer des visiteurs et à favoriser le développement économique.	En cours	Moyen
Supprimer les obstacles : frais, accessibilité financière et accès			
10	Réaliser une étude approfondie sur les frais d'utilisation afin de déterminer le niveau approprié de subventionnement des services, des installations et des programmes, l'opportunité de différencier les tarifs entre résidents et non-résidents, ainsi qu'une plateforme d'adhésion. L'étude sur les frais d'utilisation devrait s'accompagner d'une politique officielle en matière de frais d'utilisation élaborée pour la ville.	À court terme	Élevé

Activités de loisirs en intérieur

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
Célébrer le RHSC en tant que pôle régional			
11	Créer et alimenter un fonds de réserve dédié au RHSC, alimenté par une contribution annuelle régulière correspondant aux besoins de rénovation sur un cycle de vie moyen de 20 ans de l'installation, afin de répondre à la fois aux besoins courants d'entretien et aux besoins périodiques de rénovation majeure.	Immédiat (création du fonds) / Contributions continues	Élevé
12	Donner la priorité à la rénovation du RHSC tout au long de son cycle de vie, en mettant l'accent sur les installations aquatiques, afin de garantir qu'elles restent fonctionnelles et accessibles à tous les utilisateurs. Par exemple, la modernisation du système de déshumidification mécanique, ainsi que le sablage et la peinture des structures métalliques de la piscine et de la salle polyvalente sont nécessaires pour préserver une expérience de haute qualité.	Immédiat / Continu	Élevé
13	Élaborer une stratégie d'investissement en capital complète, fondée sur la conception et axée sur les installations aquatiques pour le RHSC, afin d'orienter les réinvestissements à court, moyen et long terme dans la piscine existante et les systèmes techniques associés. La stratégie doit inclure une évaluation complète et actualisée de l'état des bâtiments et analyser les lacunes existantes, les possibilités de modernisation et d'agrandissement, les améliorations en matière de circulation et d'accès sécurisé, l'accessibilité (LAPHO) et la conformité aux normes, l'efficacité énergétique, ainsi que les améliorations des installations aquatiques et des espaces annexes, avec une approche claire de mise en œuvre et de phasage qui maximise l'impact des investissements en capital progressifs.	Immédiat	Élevé
14	Tirer parti des réinvestissements ciblés en capital pour soutenir une stratégie affinée d'exploitation et de programmation aquatique pour la piscine du RHSC qui élargisse la capacité de programmation, améliore l'expérience des utilisateurs et renforce l'efficacité opérationnelle. La stratégie devrait continuer à équilibrer les locations, les programmes inscrits et les possibilités d'accès libre afin d'améliorer l'utilisation, de favoriser un accès équitable et de répondre aux besoins changeants de la communauté tout en contribuant à l'amélioration des résultats financiers au fil du temps.	À moyen terme	Élevé

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
15	Établir des objectifs de service clairs pour les programmes municipaux sur inscription proposés dans la salle polyvalente, en particulier pour les activités sur terrain très demandées. Ajuster les allocations de location au fil du temps afin de favoriser un équilibre entre les programmes municipaux, les locations et l'accès libre, les futures améliorations des immobilisations servant à accroître la flexibilité, l'utilisation et l'adéquation aux besoins de la communauté.	Court terme	Moyen
Des espaces flexibles pour répondre à l'évolution des besoins			
16	S'engager à maintenir l'annexe en bon état de fonctionnement à court et moyen terme grâce à des investissements ciblés visant à la remettre en bon état, y compris des améliorations prioritaires liées au cycle de vie telles que le remplacement de la toiture, tout en recherchant activement des subventions destinées aux personnes âgées et aux infrastructures.	Court et moyen terme	Élevé
17	Lancer une étude à plus long terme sur d'autres emplacements possibles pour un futur centre pour personnes âgées, en privilégiant les sites qui améliorent l'accessibilité et la visibilité et qui soutiennent la revitalisation du centre-ville grâce à une intégration avec des usages commerciaux et communautaires compatibles.	Long terme	Moyen
18	Évaluer la faisabilité de la création d'un espace dédié aux jeunes au sein d'espaces sous-utilisés dans des installations intérieures existantes, ou dans un autre emplacement grâce à des partenariats potentiels, en reconnaissant les avantages qu'un tel espace pourrait apporter.	Court terme	Élevé
19	Traiter les problèmes d'entretien liés au cycle de vie qui affectent la fonctionnalité de la Maison de l'île afin de soutenir la poursuite de l'offre de programmes et d'événements culturels.	Immédiat / En cours	Moyen
20	Veiller à ce que la Maison de l'île, ses espaces extérieurs et les terrains adjacents (y compris Hamilton Island) soient pleinement pris en compte dans les futurs plans directeurs des parcs et du bord de l'eau afin de soutenir la programmation culturelle, les événements et l'accès public.	Court terme	Moyen
Parcs, espaces extérieurs et liaisons			
Aménagement d'espaces verts			

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
21	Adopter un niveau de service de 2,0 hectares de parcs au minimum pour 1 000 nouveaux résidents afin de garantir un niveau approprié d'aménagement de parcs et d'espaces verts pendant la durée du Plan et au-delà.	Immédiat (adoption) / En cours (dans la planification prise en compte)	Élevé
Hiérarchie des espaces verts			
22	Adopter la hiérarchie des espaces verts proposée dans le présent plan directeur comme base pour la planification, l'acquisition, la conception, l'aménagement et la programmation des espaces verts.	Immédiat (adoption) / En cours (prise en compte dans la planification)	Élevé
Affectation et acquisition d'espaces verts			
23	Élaborer une politique globale d'affectation des espaces verts, étayée par un règlement d'application, afin de garantir la mise à disposition cohérente et équitable d'espaces verts dans les futurs aménagements. Cette politique doit refléter les projections de croissance de la ville et ses besoins en matière de loisirs.	Court terme	Moyen
24	Prévoir d'acquérir au total 2,9 hectares d'espaces verts d'ici 2041 afin de répondre aux besoins en matière d'espaces verts liés à la croissance démographique prévue, en privilégiant les parcelles de grande taille (par exemple, d'au moins 1,0 ha) pour permettre l'implantation d'installations de loisirs. Donner la priorité à la constitution d'une réserve foncière dans le secteur ouest en développement afin de garantir un futur site de parc communautaire d'environ 3 hectares. Cette approche favorisera la mise en place de parcs liés à la croissance et préservera la flexibilité pour le développement futur de parcs et de terrains à mesure que les besoins de la communauté et les possibilités de financement évolueront.	En cours	Élevé
Planification et aménagement des parcs			
25	Réaliser un plan conceptuel pour le parc Cyr de LaSalle et le parc canin afin de formaliser l'entrée et la zone de mise à l'eau, de développer une promenade piétonne continue le long du bord de l'eau, de vérifier si le site peut accueillir un terrain de baseball supplémentaire pour les jeunes et d'assurer une utilisation sécuritaire du parc canin.	À court terme (en fonction de la possibilité d'accueillir un terrain de baseball pour les jeunes à l'heure actuelle)	Élevé
26	Intégrer les principes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et de la prévention du crime par l'aménagement du milieu	En cours (à mesure que de nouveaux parcs sont aménagés)	Moyen

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
	(PCAM) dans la planification et l'aménagement de nouveaux parcs afin de favoriser des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles.	ou que les parcs existants sont rénovés)	
27	Atténuer les problèmes de santé liés au climat en intégrant dans la conception des parcs des éléments visant le confort des usagers, tels que des points d'hydratation, des arbres d'ombrage (contribuant à l'augmentation de la canopée), des structures d'ombrage artificielles et des mesures complètes de préservation des arbres.	En cours (au fur et à mesure de l'aménagement de nouveaux parcs ou de la rénovation de parcs existants)	Moyen
Investir pour répondre aux besoins de la communauté			
28	Surveiller l'utilisation des terrains de football gérés par la ville et évaluer la nécessité de créer des terrains rectangulaires extérieurs supplémentaires de taille réglementaire pour permettre la pratique de plusieurs sports, dont le football, en fonction de la demande avérée et de l'utilisation globale du réseau.	En cours	Élevé
29	Lorsque des capacités supplémentaires en terrains rectangulaires sont nécessaires, rechercher des solutions collaboratives avec les partenaires locaux, notamment les conseils scolaires locaux et d'autres prestataires de services, afin d'explorer les possibilités d'utilisation partagée qui répondent à la demande avérée. Cela peut inclure l'évaluation de la faisabilité d'un terrain en gazon artificiel (avec la possibilité d'une couverture future) pour soutenir une utilisation multisports et positionner la Ville comme un prestataire de loisirs différencié au sein de la région.	Moyen terme	Élevé
30	Étudier la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de baseball supplémentaire afin de mieux soutenir les activités des jeunes et des juniors et de remédier aux contraintes actuelles liées au fait que la ville ne dispose que d'un seul terrain de taille senior. Cette opportunité devrait être évaluée dans le cadre du futur plan conceptuel du parc Cyr-de-LaSalle, en veillant à trouver un équilibre entre les besoins des ligues de jeunes et ceux des ligues d'adultes.	Immédiat (évaluer la capacité d'accueil du parc Cyr-de-LaSalle dans l'espace disponible existant)	Élevée
31	Explorer les possibilités de couvrir une patinoire extérieure (par exemple, au parc Cadieux) afin d'améliorer la résilience face aux intempéries et d'étendre les possibilités de patinage pendant l'intersaison.	À moyen terme	Moyen

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
32	Concevoir un skatepark de remplacement pour pallier la suppression prévue du skatepark du RHSC/Memorial Park, en veillant à implanter la nouvelle installation dans un lieu très visible et facilement accessible. Le projet de remplacement devrait privilégier une installation moderne et polyvalente pour tous les types de roues (par exemple, skate, trottinette, BMX, éléments de pump track) afin de répondre aux besoins d'un plus large éventail d'utilisateurs et de maximiser les avantages pour la communauté tout au long de l'année.	Court terme (en fonction du calendrier de démantèlement du skatepark existant)	Élevé
33	Augmenter le nombre de terrains de pickleball uniquement lorsque la demande avérée et l'utilisation des terrains existants justifient un investissement supplémentaire.	Long terme (en fonction de la demande)	Faible
34	Dans le cadre du futur plan conceptuel du parc Cyr de LaSalle, évaluer les possibilités d'améliorer le parc canin existant. Il convient d'envisager des améliorations fonctionnelles telles que des portails améliorés, le déneigement, l'accès à l'eau potable, de l'ombre (arbres ou structures) et des mesures de sécurité liées à la proximité du terrain de baseball adjacent afin d'améliorer la facilité d'utilisation, le confort et la sécurité.	Court terme	Moyen
35	Suivre l'intérêt de la communauté et les tendances d'utilisation en mobilisant les résidents par le biais d'enquêtes, de consultations ponctuelles et de programmes pilotes afin d'évaluer la demande pour les sports émergents.	En cours	Moyen
Entretien et rénovation des parcs et des équipements de plein air			
36	Poursuivre les inspections et les réparations régulières, y compris la planification du remplacement des équipements en fin de vie utile (gestion des actifs). Recommandations spécifiques aux parcs nécessitant une attention à court terme :	En cours	À moyen terme
a)	Parc de la Confédération : Réparer la structure en béton / la dalle sous le belvédère.	À court terme	Élevé
b)	Parc Cyr-de-LaSalle et parc canin : Remplacer la clôture du terrain de baseball. Cela devrait être pris en compte dans le cadre du plan conceptuel du parc pour le site, comme recommandé dans le présent plan directeur.	Court terme	Élevé
c)	Parc commémoratif/complexe RHSC : Remplacer les clôtures des courts de tennis et de pickleball ainsi que le revêtement en asphalte des allées piétonnes menant aux	Court terme	Élevé

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
	courts. L'intégration d'éléments visant le confort des utilisateurs (par exemple, des structures d'ombrage, une station d'hydratation) devrait également être envisagée.		
d)	Parc Larocque : Remplacer l'aire de jeux aquatiques (en fin de vie) à la suite d'une consultation auprès des résidents locaux.	Court terme	Élevé
37	À mesure que les chalets de patinage et les bâtiments de soutien du parc arrivent en fin de vie, évaluer systématiquement la faisabilité d'une rénovation par rapport à un remplacement complet, en tenant compte des coûts du cycle de vie, de l'accessibilité, de l'efficacité énergétique et des besoins opérationnels et de programmation à long terme.	En cours (selon les besoins)	Moyen
Le front de mer, une expérience emblématique			
38	Donner la priorité à la mise en œuvre du plan conceptuel du parc de la Confédération afin de faire de ce parc une destination emblématique le long de la rivière des Outaouais.	En cours	Élevé
39	Entreprendre un plan directeur global du secteur riverain afin de compléter le plan conceptuel du parc de la Confédération et d'évaluer les possibilités supplémentaires le long de la rivière des Outaouais, notamment les possibilités d'aménagement, l'amélioration des espaces verts, les liaisons avec le centre-ville et un sentier riverain continu.	À court terme	Élevé
40	Collaborer avec les propriétaires fonciers non municipaux du secteur riverain afin d'aménager un sentier officiel et continu le long de la rive est de la ville, avec une liaison claire vers le sentier Discovery existant.	Immédiat (lancement) / En cours (engagement)	Élevé
41	Contrôler et financer la poursuite de l'évaluation environnementale et la remise en état du site de l'ancien garage municipal, y compris l'établissement d'un rapport sur l'état du site uniquement si cela est requis pour la conformité réglementaire ou la gestion à long terme en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement.	Moyen à long terme (à la discrétion de la municipalité)	Moyen
42	Aménager l'ancien site du garage municipal en zone d' s au départ des sentiers afin de faciliter l'accès, l'orientation et les commodités pour les utilisateurs du réseau de	Court terme	Élevé

N°	Recommandation	Calendrier	Priorité
	sentiers de la ville, y compris le sentier ou la promenade continue en bord de mer prévu, en coordination avec le plan directeur recommandé pour le front de mer.		
43	Évaluer les possibilités d'étendre l'accès public et l'utilisation récréative de l'île Hamilton à long terme. Cela devrait inclure l'étude des possibilités de subventions auprès des niveaux supérieurs de gouvernement et d'autres sources.	À long terme	Faible
Sentiers, accessibilité piétonne et liaisons			
44	Élaborer une stratégie coordonnée en matière de sentiers et de connectivité afin de renforcer la connectivité à travers la ville et avec le réseau de sentiers CUPR au sens large, en reliant les destinations clés, les installations de loisirs et les parcs au réseau de sentiers existant grâce à une combinaison de voies sur rue (conformément au réseau de transport actif) complétées par des itinéraires hors voirie.	Moyen terme	Moyen
45	Évaluer la faisabilité de la mise en place d'une liaison piétonne sécurisée et dédiée vers le parc de la Confédération, distincte du corridor routier, éventuellement par le biais d'un pont piétonnier ou d'une passerelle reliant le parc Cyr-de-Lasalle (conformément au plan conceptuel du parc de la Confédération).	À long terme	Moyen
46	Mettre en place un processus d'examen clair et transparent pour les demandes spontanées concernant la création ou l'amélioration d'équipements de loisirs.	Court terme	Moyen